

## SESSAD POLE RIVES GARONNE PROJET DE SERVICE - 2018-2022

Arseaa - SESSAD POLE RIVES GARONNE  
11 rue Paulin TALABOT  
31100 TOULOUSE

N° FINESS 310019823

Antenne d'Aucamville, située 13 chemin de l'Oustalet à Aucamville : 20 places

Antenne de Colomiers, située 25 Bd Victor Hugo à Colomiers : 40 places

Antenne de Cugnaux, située 135 route de Toulouse à Cugnaux : 25 places

Antenne de Ramonville, située chemin des Combes à Ramonville : 21 places

Antenne de Toulouse-sud, située 1 Impasse Labrousse à Toulouse (31100) : 25 places

# SESSAD RIVES GARONNE

## Projet de service 2018-2022

---

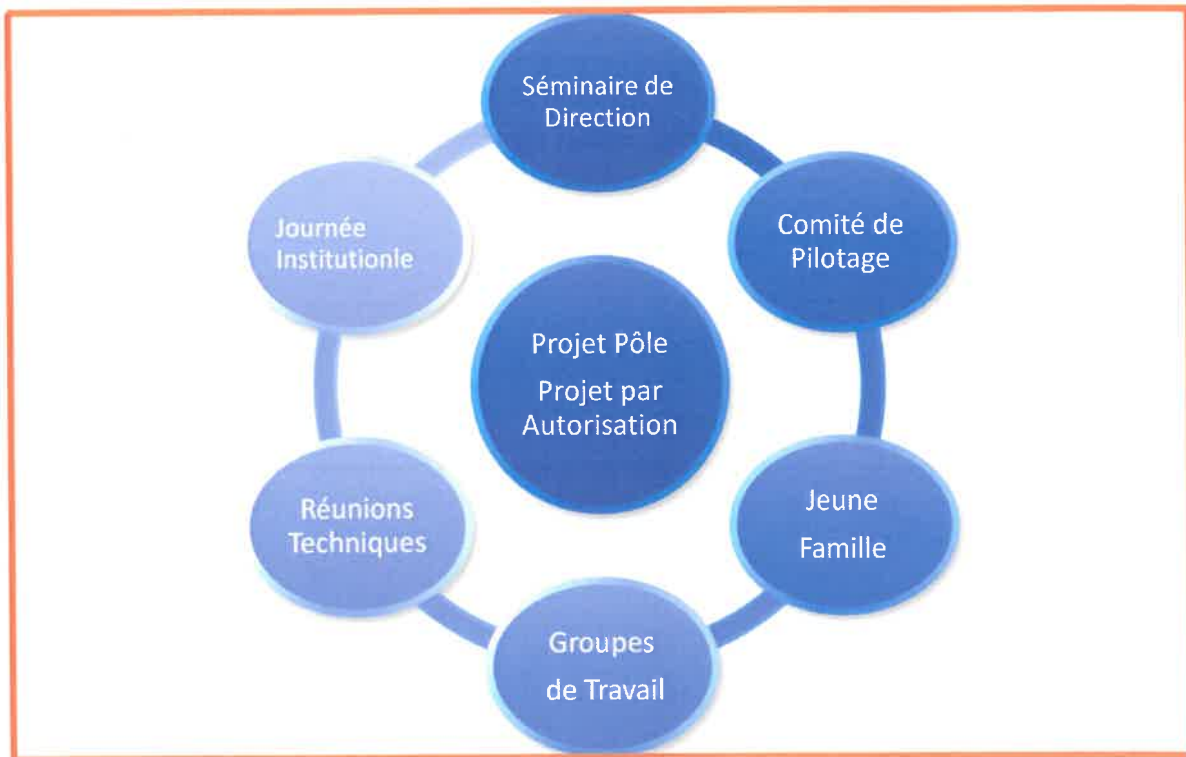
### SOMMAIRE

---

<b>Le mot du directeur du Pôle Rives Garonne</b> .....	4
<b>Préambule</b> .....	6
<b>1. Présentation générale de l'ARSEAA, du Pôle Rives Garonne et de son SESSAD</b> .....	6
1.1. Présentation de l'organisme gestionnaire : <i>l'ARSEAA, association solidaire gestionnaire de missions d'intérêt général</i> .....	6
1.2 Des valeurs et principes d'action réaffirmés dans un projet associatif 2017-2027 .....	7
1.3 Le Pôle Rives Garonne : <i>une construction sur six années, trois autorisations</i> .....	8
1.4 Présentation du SESSAD RIVES GARONNE .....	15
Un SESSAD, cinq antennes .....	16
1.4.1 Les raisons de la réunion en une autorisation unique .....	16
1.4.2 Le Public Accueilli .....	18
<b>2. Le parcours de la personne accueillie</b> .....	19
2.1 Le processus d'entrée .....	19
2.2 La co-construction du Projet Personnalisé d'Accompagnement .....	20
2.3 La mise en œuvre de l'accompagnement .....	22
2.3.1 Le cadre d'intervention : Un Accompagnement de proximité .....	22
2.3.2 Les principes d'intervention .....	22
2.3.3 Les différentes fonctions d'accompagnement .....	26
2.3.4 Les propositions de médiation .....	28
2.4 La fin de l'accompagnement .....	30
2.4.1 La préparation à la sortie .....	30
2.4.2 Une obligation de suivi .....	30
<b>3. Respect des droits des jeunes, de leur famille et leur participation</b> .....	30
3.1 Le respect des droits fondamentaux .....	30
3.2 La participation des jeunes accueillis et de leur famille .....	32
<b>4. Le partenariat</b> .....	34
<b>5. Les Moyens et les Ressources</b> .....	37

5.1	Les Ressources Humaines.....	37
5.2	L'organisation du service.....	38
5.3	Organisation administrative et financière.....	39
5.4	Les bâtiments et les moyens matériels .....	39
6.	Les perspectives.....	40
	Glossaire .....	42
	Annexes .....	45

# Le mot du directeur du Pôle Rives Garonne



L'ensemble des projets s'imbriquent dans une suite logique prenant en compte les /le :

- Grandes orientations des Politiques Publiques
- Plan Régional de santé
- Projet Associatif et sa déclinaison dans le Plan d'Action et de Développement Associatif,
- Projet du Pôle Rives Garonne et sa déclinaison dans les axes stratégiques et le Contrat Pluriannuel d' Objectifs et de Moyens Mutualisé
- Projets des différentes antennes regroupés en trois autorisations qui abordent le versant direct de l'accompagnement des enfants, adolescents et jeunes adultes du Pôle Rives Garonne.

C'est un ensemble indissociable.

Ce projet de service est le fruit d'une démarche collaborative et participative de l'ensemble des salariés et des personnes expertes dans certaines thématiques. Malgré la volonté des professionnels d'associer les jeunes et les parents dans cette élaboration, leur implication reste faible. Il est prévu de revenir vers eux en s'appuyant sur les différentes synthèses de projet qui devraient leur être plus parlantes. Malgré tout, des échanges ont pu avoir lieu au cours des Conseils de la Vie Sociale ou lors de réunions sur les différentes antennes.

Le Comité de Pilotage composé du Directeur, Directeur Adjoint, Responsable Administratif et Financier-Ressources Humaines et des Responsables d'unité au nombre de sept, a défini les grandes orientations du projet d'établissement et a en assuré le suivi et la validation.

Le projet de service s'est élaboré conformément à la Recommandation de Bonnes Pratiques professionnelles de l'ANESM « Élaboration, rédaction et animation du *projet d'établissement* ou de service »

Divers temps d'échanges ont été constitués afin de mener une réflexion sur les modalités d'accompagnement, les perspectives et les transformations de l'offre médico-sociale.

En fonction de la thématique abordée, la composition des groupes de travail a été variable : groupes transversaux au Pôle, groupes par corps professionnels, réunions technique au sein de chaque unité. Chaque Groupe de travail a fait l'objet d'une trame de réunion et d'un compte rendu exhaustif.

**Les thématiques principales abordées ont été les suivantes :**

- La scolarisation
- La notion de parcours de la personne accueillie, l'attente des parents et des partenaires vis-à-vis de l'ITEP
- L'approche pré professionnelle
- La place des familles et des usagers et leur participation
- Les référentiels professionnels
- La place et les fonctions de chaque professionnel, les principes et les modes d'intervention
- Les caractéristiques du public accueilli et son évolution
- Les modalités d'accompagnement, l'organisation et le partenariat propre à chaque Antenne du Pôle
- L'évolution des politiques publiques
- Les enjeux du Dispositif ITEP Intégré

Ce projet de service a été présenté à l'ensemble des professionnels et discuté, lors d'une réunion dans chaque Antenne et lors d'une Journée Institutionnelle du Pôle afin de recueillir leurs avis, leurs remarques.

Ce projet fait l'objet d'un passage devant les diverses instances : Comité d'Etablissement, Commission Qualité Projet, le Bureau de l'ARSEAA ainsi que devant le Conseil de la Vie Sociale et lors d'une réunion des parents des SESSAD.

Enfin, il a été fait le choix d'élaborer concomitamment les 3 projets ITEP Enfants, ITEP Adolescents et Jeunes Adultes et SESSAD afin de créer une réelle dynamique participative et transversale. Dans chacun de ces projets vous trouverez :

- Une partie correspondant à la présentation de l'Association ARSEAA (pages 6 à 7)
- Une partie reprenant les éléments du Projet de Pôle Rives Garonne montrant les grandes orientations et axes stratégiques de celui-ci (pages 8 à 19)
- Une partie décrivant le projet dans sa partie dite opérationnelle (accueil, modalités d'accompagnement, principes d'intervention, les différentes fonctions des personnels, le respect des droits des jeunes et de leur famille, les perspectives
- Des annexes au projet sont insérées en fin de document.

# Préambule

---

## FICHE D'IDENTITE

---

### 1. Présentation générale de l'ARSEAA, du Pôle Rives Garonne et de son SESSAD

#### 1.1. Présentation de l'organisme gestionnaire : l'ARSEAA, association solidaire gestionnaire de missions d'intérêt général

Créée en 1943, l'ARSEAA est une association loi 1901, **reconnue d'utilité publique (RUP)**. Elle est **labellisée ESUS (Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale)**, gestionnaire de multiples **missions d'intérêt général**.

Elle se donne pour buts :

- *« d'assurer à des enfants, adolescents et adultes en difficulté toute aide et accompagnement spécifiques tout au long de leur vie,*
- *de lutter contre toute forme d'exclusion, de ségrégation, et d'enfermement,*
- *de participer à la recherche en travail social et à la formation des professionnels de ces secteurs d'activités,*
- *de participer à l'œuvre de prévention et à l'information de la population<sup>1</sup> ».*

Son siège social et sa direction générale sont basés à Toulouse. Elle accueille près de **16 600 personnes** en Midi-Pyrénées dans ses **54 structures** (autorisations), réparties sur **80 sites**, regroupées en 10 pôles et 3 établissements et services. Ces structures couvrent pratiquement toutes les catégories d'établissements et services du secteur médico-social (ITEP, IME, SESSAD, CMPP, Accueil familial, SAVS, SAMSAH, MAS, Foyers, ESAT, Maisons d'Accueil pour Personnes Handicapées Vieillissantes, etc.). L'association intervient également dans le **secteur sanitaire** (hôpitaux de jour, CMP, CATTP) et sur le **volet social**, elle intervient dans le **champ de la protection de l'enfance et dans celui de l'inclusion**. Elle gère ainsi des MECS, des services d'AED, un service d'AEMO, un Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile (CADA) et un Centre Provisoire d'Hébergement (CPH) pour réfugiés. Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2015, elle assure également une **mission d'accompagnement et de prévention socio-judiciaire** et intervient sur ordonnance du juge ou du procureur de la République, notamment dans le cadre de mesures alternatives à la détention.

**L'ARSEAA intervient aussi dans le secteur de la formation des professionnels**, au travers de son Pôle Formations en Travail Social et de l'apprentissage adapté grâce au Centre de Formation d'Apprentis Spécialisés (CFAS Midi-Pyrénées).

L'ARSEAA emploie environ **1 600 salariés** avec une dominante médico-socio-éducative, 160 travailleurs handicapés et gère un budget annuel global avoisinant les 100 millions d'euros.

N° FINESS : 310782446

Adresse : 7, chemin de Colasson - 31100 Toulouse Tél. : 05 61 19 24 00 Télécopie : 05 62 94 63 30

Courriel : [accueil.directiongenerale@arseaa.org](mailto:accueil.directiongenerale@arseaa.org) Présidente du Conseil d'Administration : Hélène Mignon

---

<sup>1</sup> Extrait de l'Article 2 des Statuts 2013 de l'ARSEAA, [en ligne], [http://www.arseaa.org/sites/default/files/atoms/files/STATUTS\\_2013.pdf](http://www.arseaa.org/sites/default/files/atoms/files/STATUTS_2013.pdf) (Page consultée le 31 juillet 2017).

## 1.2 Des valeurs et principes d'action réaffirmés dans un projet associatif 2017-2027

L'ARSEAA a réaffirmée ses valeurs dans son projet associatif 2017-2027<sup>2</sup>. Celles-ci « *guident son action, s'ancrent dans son histoire et se nourrissent des enjeux sociétaux présents et à venir* ».

Ainsi l'ARSEAA est une **association solidaire, humaniste, productrice de lien social, laïque, pluraliste et militante**<sup>3</sup>.

L'association s'appuie sur **9 grands principes d'actions** qu'elle détaille dans son projet associatif<sup>4</sup> :

1. « *Donner consistance à notre spécificité associative (...)* »
2. « *Garantir la qualité et la continuité de la prise en charge et/ou l'accompagnement des personnes (...)* »
3. « *Adapter, au regard de l'évolution des problématiques sociétales notre offre d'accompagnement et/ou de prise en charge (...)* »
4. « *Favoriser l'innovation et les expérimentations (...)* »
5. « *Investir résolument dans la prévention et pas seulement dans le soin ou la réparation (...)* »
6. « *Promouvoir la participation active de tous (...)* »
7. « *Faire vivre une organisation collaborative (...)* »
8. « *Renforcer [son] ancrage territorial (...)* »
9. « *S'inscrire dans une logique de développement durable (...)* »

---

<sup>2</sup> ARSEAA, *Projet associatif 2017-2027*, [en ligne], [http://www.arseaa.org/sites/default/files/atoms/files/02-projet\\_associatif.pdf](http://www.arseaa.org/sites/default/files/atoms/files/02-projet_associatif.pdf) (Page consultée le 26 juillet 2017).

<sup>3</sup> Ibid p. 10.

<sup>4</sup> Ibid p. 10-11.



### 1.3 Le Pôle Rives Garonne : une construction sur six années, trois autorisations

#### La création du pôle Rives Garonne : Une volonté associative

Décembre 2010 : décision du Conseil d'Administration de l'ARSEEA de regrouper ses établissements en Pôle et nomination des Directeurs concernés par ce grand chantier. Parmi ces différents projets, il en était un sans doute un peu singulier qui consistait à « faire un établissement à partir de 4 ITEP et de ses services SESSAD ». Ce challenge, car il s'agissait bien de cela, a donc débuté en janvier 2011 le long des méandres de la Garonne et très rapidement ce pôle en construction est devenu : Pôle Rives Garonne. Un nom, 4 Instituts Thérapeutiques - Educatifs - Pédagogiques et leurs Services d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile (4 SESSAD), 8 autorisations.

#### La composition du pôle à l'origine





## La construction du pôle

La construction du Pôle Rives Garonne s'est faite progressivement de 2011 à 2015.

L'entrée dans le CPOMM de l'ARSEAA en janvier 2016 a permis de concrétiser les efforts de l'ensemble des professionnels par l'obtention de la validation des évolutions des différentes antennes : le nombre d'autorisations est ainsi passé de 8 à 3.

Pour en arriver là, de nombreux facteurs ont été pris en compte :

- Le contexte législatif : la loi 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale ; la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ; le décret 2005-11 du 6 janvier 2005 et la circulaire fixant les conditions techniques d'organisation et de fonctionnement des ITEP ; la loi du 21 juillet 2009 HPST, le décret 2009-378 du 2 avril 2009 relatif à la création des Unités d'Enseignement.
- Le Plan Régional de Santé de juillet 2012
- Le Projet d'Action et de Développement ARSEAA
- Les orientations stratégiques du CPOM-M de l'Association

La prise en compte de ces différents éléments a conduit le Pôle Rives Garonne à identifier ses axes stratégiques dès 2012 et les a traduits dans le CPOM-M en 2015 par plusieurs fiches actions, dont notamment les fiches suivantes :

- 📄 **FICHE ACTION 4** : Mieux répartir et diversifier l'offre ITEP sur le département de la Haute-Garonne
  - **Objectif** : Permettre un accompagnement de proximité pour améliorer l'équité d'accès aux dispositifs médico-sociaux
- 📄 **FICHE ACTION 6a** : Développer une culture professionnelle de SESSAD, par un pilotage d'une autorisation unique SESSAD ITEP par le pôle Rives Garonne
  - **Objectif** : Diversifier les modalités d'accompagnement pour mieux s'adapter aux besoins et favoriser la logique de parcours
- 📄 **FICHE ACTION 2.1** : Faire du Centre d'Accueil Familial Spécialisé de l'ITEP Saint-Simon un outil au service des projets personnalisés de l'ensemble des 3 pôles enfance de la Haute-Garonne de l'ARSEAA

## La construction des différentes autorisations

Pour la construction des autorisations, la Direction du Pôle a tenu compte de :

- L'Évaluation interne et l'évaluation externe
- La Démarche d'Amélioration Continue de la Qualité
- Les axes stratégiques du CPOM-M de l'ARSEAA
- Des concertations régulières avec l'ARS, la MDPH, l'Éducation Nationale
- L'expérimentation du Dispositif ITEP Intégré soutenue par la CNSA et piloté par l'Association Nationale des ITEP (AIRE dont l'ARSEAA est adhérente et représentée au Conseil d'Administration par le Directeur du Pôle Rives Garonne)
- Des échanges avec les ITEP de proximité : Collectif Saint-Simon et Château Sage (conclusion d'une convention de partenariat)

## Le public accueilli sur le pôle

Des enfants, adolescents et jeunes adultes de 5 à 20 ans, présentant des difficultés psychologiques perturbant gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. Malgré leurs potentialités intellectuelles et cognitives préservées, ils sont engagés dans un processus handicapant qui nécessite le recours à des actions conjuguées et un accompagnement personnalisé.

Les modalités d'accompagnement :  
Une approche **interdisciplinaire et globale**



## Les autorisations actuelles : 231 Places

Demi-internat/Internat  
Adolescents et Jeunes Adultes

Demi-internat/Internat  
Enfants

Services d'Éducation et de Soins  
Spécialisés à Domicile (SESSAD)

	Paul Lambert	L'Oustalet		Aux 4 Vents	Charta	ANTENNES	Age	Nombre de places
Age	11 à 20 ans	14 à 20 ans	Age	5 à 14 ans	5 à 14 ans	Aucamville	6 à 20 ans	20 places
Temps de jour (demi-internat)	25 places	12 places	Temps de jour (demi-internat)	6 places*	27 places	Colomiers	6 à 20 ans	40 places
Temps de nuit (internat)		15 places (Garçons seulement)	Temps de nuit (internat)	15 places*		Cugnaux	15 à 20 ans	25 places
*Fin 2019 : 22 places en Temps de Jour et 8 en Temps de Nuit						Ramonville	6 à 20 ans	21 places
Unités d'enseignements internes et externes						Toulouse Sud (Basso Cambo)	6 à 20 ans	25 places
Accueil Familial Spécialisé (AFS) : 5 places								

## Les orientations techniques du Pôle : référence plurielles et interdisciplinarité

L'action de prendre soin au sein Pôle Rives Garonne s'étaye sur une conception psycho dynamique du développement de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte. La théorie psychanalytique, les connaissances nouvelles de la neuropsychologie, de la psychologie du développement y trouvent ainsi leur place, dans un souci d'ouverture et d'actualisation des pratiques.

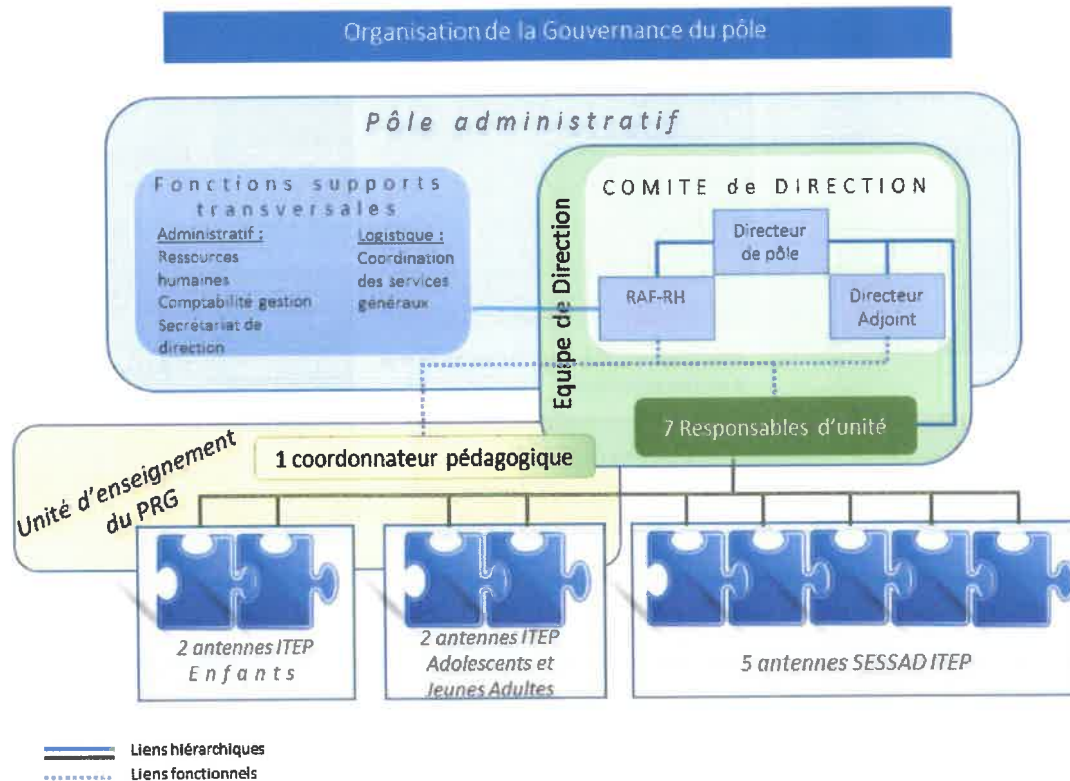
L'institution s'engage dans une élaboration commune dans laquelle les trois champs, éducatif, pédagogique et soignant, se potentialisent.

La relation thérapeutique s'exerce directement et est médiatisée par le contexte institutionnel.

- ☞ **La dimension soignante de l'institution** ne résulte pas de la juxtaposition d'actions médico-psychologiques, éducatives ou pédagogiques, mais de la qualité de leur articulation et du cadre qui en découle.
- ☞ **La place donnée au travail de parole est primordiale** : dialogue avec les familles, psychothérapies individuelles, soutien aux intervenants directs auprès des enfants.
- ☞ **La prise en compte du temps** : Il convient de repérer les rythmes propres à chaque jeune dans ses divers champs de progression (pédagogique, relationnel, maturatif), en les médiatisant avec ceux repérés par ses parents, afin que l'écart valorisé permette un nouvel accordage.
- ☞ **La prise en compte de l'espace** : L'institution est un espace relationnel malléable, contenant, sécurisant, soutenant qui doit permettre au jeune de se restaurer et pouvoir reprendre sa place de citoyen.

## L'organisation de la gouvernance du Pôle Rives Garonne

En lien avec les valeurs portées par l'association et basée sur un mode participatif, la politique managériale de l'ARSEAA se décline au sein des pôles. Le Pôle Rives Garonne s'est organisé selon le schéma suivant :



Cette organisation a trouvé des relais à travers la Charte du Management adoptée en 2016. Les managers au sein de l'ARSEAA ont un rôle prépondérant d'aide à la décision, à la déclinaison des objectifs stratégiques de l'Association ainsi qu'au développement de la qualité des prestations auprès des personnes accueillies et accompagnées.

Celle-ci a pour ambition :

- ☞ D'affirmer une conception partagée du management et des valeurs ainsi sous-tendues,
  - ☞ De définir les savoir-faire vers lesquels chaque personnel d'encadrement, manager, doit tendre.
- Cette conception est fondée sur 3 fondamentaux : solidarité, collaboration, innovation.

## La politique des Ressources Humaines du pôle

- ↳ Une politique de formation
- ↳ Les entretiens professionnels
- ↳ La mobilité des personnels
- ↳ La qualité de vie au travail
- ↳ L'expression et la participation des personnels (instances représentatives des personnels, réunions de droit d'expression, journées de réflexion institutionnelle)
- ↳ Le soutien des personnels par l'intermédiaire notamment des Groupes d'Analyse des Pratiques

## La politique de gestion financière du pôle

Elaboration du Plan Pluriannuel d'investissement rattaché au CPOMM. L'enjeu est de taille et s'inscrit sur une temporalité de 5 ans. Il doit tenir compte du principe de mutualisation avec les autres pôles entrant dans le CPOM-M, dans ses grands équilibres.

Plusieurs axes prioritaires ont été pris en compte :

- Les reconductions de moyens : le maintien de la qualité des installations techniques, des matériels et mobiliers, par le biais du renouvellement des immobilisations
- La prise en compte des évolutions des projets d'accompagnement des publics accueillis : la modification du parc automobile et la planification de son renouvellement
- Les évolutions techniques en lien avec le système d'information de l'association : Adaptation des moyens informatiques et de téléphonie aux évolutions des organisations et de la réglementation en matière de sauvegarde et de sécurisation des données (CNIL)
- L'accessibilité et la mise en sécurité des personnes et des biens par des travaux de mise aux normes d'accessibilité et de sécurité (fiche action n°6 du Plan d'Amélioration Continue de la Qualité (PACQ) : Protection / Gestion des risques, Amélioration de la sécurité des personnes et des biens)
- L'adaptation des locaux devenus vétustes ou inadaptés : planification des relocalisations et évaluation du coût de reconstruction des 3 ITEP « Charta, Paul Lambert, Aux 4 vents ». (axe du plan stratégique du pôle Rives Garonne inscrit dans le CPOM-M)

## La politique de gestion des risques

- ↳ Mise en œuvre des actions ou mesures de maîtrise repérées dans le cadre du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP).
- ↳ Mise en œuvre d'un traitement spécifiquement pour les événements indésirables incluant la gestion des signalements et des informations à faire remonter aux autorités de contrôle.

Les investissements nécessaires ont été projetés dans le cadre du PPI et la démarche d'amélioration continue de la qualité tient compte des actions à engager pour prévenir les événements indésirables.



## Les axes de développement menés par le pôle

- ↳ Développement de la scolarisation
- ↳ Développement des actions à visée préprofessionnelle et professionnelle
- ↳ Engagement dans la mise en place du « référent du Projet Personnalisé » suite aux réflexions engagées dans l'ARSEAA
- ↳ La concrétisation du « dossier unique de la personne accueillie /accompagnée »
- ↳ Le respect des droits des personnes accueillies en reprenant l'ensemble des outils institués par la loi de 2002-2, suite aux nouvelles autorisations et en s'engageant suite à la réalisation du projet de Pôle à l'écriture des projets par autorisation.
- ↳ L'ouverture sur l'environnement : inscription dans les territoires de proximité ; conventionnements avec les secteurs sanitaire, sociale et la PJJ ; synergie et complémentarité intra-associatives.
- ↳ L'adaptation de l'offre aux besoins par des relocalisations et des reconstructions de locaux adaptés, accessibles et mieux répartis sur le territoire.
- ↳ S'engager dans une organisation en Dispositif intégré.

Les réflexions engagées sur le plan européen, conjuguées aux évolutions réglementaires du secteur médico-social, ont conduit l'Aire, Association Nationale des ITEP et de leurs réseaux à cheminer vers le concept de dispositif ITEP.

Le concept de dispositif intégré s'inscrit dans une vision environnementale et sociale des problématiques à accompagner introduit en France par la loi du 11 février 2005. Il a été consacré par la loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé et son décret d'application du 24 avril 2017.



« Les établissements et services médico-sociaux mentionnés au 2° du I de l'article L. 312-1 peuvent fonctionner en dispositif intégré pour accompagner des enfants, des adolescents et des jeunes adultes qui, bien que leurs potentialités intellectuelles et cognitives soient préservées, présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages.

Le fonctionnement en dispositif intégré consiste en une organisation des établissements et des services(...) destinée à favoriser un parcours fluide et des modalités d'accompagnement diversifiées, modulables et évolutives en fonction des besoins des enfants, des adolescents et des jeunes adultes qu'ils accueillent. Dans le cadre du dispositif, ces établissements et ces services proposent, directement ou en partenariat, l'ensemble des modalités d'accompagnement prévues au dernier alinéa du I de l'article L. 312-1. » [des prestations à domicile, en milieu de vie ordinaire, en accueil familial ou dans une structure de prise en charge (...), l'accueil à titre permanent, temporaire ou selon un mode séquentiel, à temps complet ou partiel, avec ou sans hébergement, en internat, semi-internat ou externat]

Article L312-7-1 CASF issu de la loi de modernisation du système de santé

En proposant des modalités d'accompagnement ajustées à chaque projet personnalisé, il sera possible de proposer la meilleure réponse à chacun des jeunes accompagnés et ainsi de l'inscrire dans une démarche d'élaboration psychique et tenter ainsi de lever les obstacles à sa participation.



**S'inscrire dans le cadre du dispositif intégré permettra une souplesse dans les modalités d'accueil et d'accompagnement, un des principes d'intervention du Pôle Rives Garonne**



## L'évaluation du projet de Pôle

L'ensemble de ces points font l'objet du projet de pôle qui en développe chaque aspect. Ce projet de pôle est prévu pour couvrir la durée du CPOM-M et est déjà appelé à être révisé fin 2021 afin de prendre en compte les nouvelles évolutions des projets du futur CPOM.

Le présent projet de service du SESSAD le décline, comme le font également les projets d'établissement des deux ITEP (ITEP « Enfants », ITEP « Adolescents et Jeunes adultes »).

L'ARSEAA engage, début janvier 2017, une nouvelle démarche d'évaluation interne qui conduira à revisiter certaines parties de ce projet de pôle ; il en sera de même avec la future évaluation externe.

### Les indicateurs de suivi :

L'évaluation de ces trois dispositifs se fera très régulièrement à la fois par l'intermédiaire des rapports d'activités annuels, du plan d'amélioration continue de la qualité, des indicateurs de performance ANAP et enfin par les indicateurs de suivi liés aux fiches actions du CPOM-M.

## 1.4 Présentation du SESSAD RIVES GARONNE



Un SESSAD peut être rattaché à l'établissement. Ce service peut être également autonome.

Son action est orientée, selon les âges, vers :

1° L'accompagnement précoce pour les enfants de la naissance à six ans comportant le conseil et l'accompagnement des familles et de l'entourage familial de l'enfant, l'approfondissement du diagnostic, l'aide au développement psychomoteur initial de l'enfant et la préparation des orientations collectives ultérieures ;

2° Le soutien à la scolarisation ou à l'acquisition de l'autonomie comportant l'ensemble des moyens médicaux, paramédicaux, psycho-sociaux, éducatifs et pédagogiques adaptés.

Les interventions s'accomplissent dans les différents lieux de vie et d'activité de l'enfant ou adolescent, domicile, crèche, école, et dans les locaux du service.

Le service d'éducation spéciale et de soins à domicile œuvre en liaison étroite notamment avec les secteurs de psychiatrie infanto-juvénile, les services hospitaliers, la protection maternelle et infantile et les centres d'action médico-sociale précoce, les centres médico-psycho-pédagogiques.

Des conventions peuvent être passées pour certaines des prestations nécessaires avec ces services ou des intervenants spécialisés proches du domicile des parents.

Article D312-55 du code de l'action sociale et des familles

L'objectif général d'un Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile est de :

- soutenir l'accompagnement des parcours de vie des jeunes en situation de handicap ;
- permettre l'inscription et le maintien de ces jeunes dans les milieux ordinaires (sphères sociale, scolaire, socioprofessionnelle).

Pour ce faire, il s'appuie sur les évolutions du jeune et les ressources mobilisables de son environnement.

### Un SESSAD, cinq antennes

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, le Pôle Rives Garonne compte cinq antennes SESSAD qui, dans le cadre du Contrat Pluriannuels d' Objectifs et de Moyens Mutualisés (CPOMM) signé en décembre 2015 entre l'ARSEEA et l'Agence Régionale de Santé (ARS), sont regroupées dans une même autorisation.

Ces antennes sont disposées sur des territoires définis avec l'ARS<sup>5</sup>.

- Antenne d'Aucamville, située 13 chemin de l'Oustalet à Aucamville : 20 places
- Antenne de Colomiers, ouverte en septembre 2013 et située 25 Bd Victor Hugo à Colomiers : 40 places
- Antenne de Ramonville situé chemin des Combes à Ramonville : 21 places.
- Antenne de Toulouse-sud située 1 Impasse Labrousse à Toulouse (31100) : 25 places
- Antenne de Cugnaux située 135 route de Toulouse à Cugnaux : 25 places

Les quatre premières sont prévues pour des enfants, adolescents et jeunes adultes de 6 à 20 ans :

La cinquième s'adresse en particulier à des adolescents et jeunes adultes de 15 à 20 ans du fait d'un lien particulier avec l'insertion sociale et/ou préprofessionnelle et professionnelle.

#### 1.4.1 Les raisons de la réunion en une autorisation unique

Cette évolution est à mettre en lien avec le projet global du Pôle Rives Garonne, à savoir : créer, à partir de ses quatre structures d'origine, un **Dispositif soignant** articulant l'ensemble des différentes modalités d'accompagnement présentes sur le Pôle.

Il s'agit de favoriser les parcours des enfants, adolescents et jeunes adultes par une capacité à élaborer des projets transversaux prenant en compte la situation de chacun à l'instant T : favoriser les passages d'une modalité à une autre, prendre en compte la capacité à supporter certains accompagnements (internat en particulier), ne pas s'arrêter au périmètre du Pôle mais l'élargir par un fort partenariat avec les autres ITEP (en particulier avec le Pôle Collectif St Simon et l'ITEP Château Sage).

Le Pôle Rives Garonne doit se construire non pas comme une fédération de structures mais comme une seule Entité.

Pour y parvenir, le projet du Pôle Rives Garonne au sein du CPOM s'inscrit dans une double demande :

- Une autorisation SESSAD avec cinq antennes
- Deux autorisations regroupant l'ensemble des services demi-internat et internat :
  - Enfants et préadolescents 5 à 14 ans : « Charta et Aux 4 Vents »
  - Préadolescents, Adolescents, jeunes adultes 11 à 20 ans : « Oustalet et Paul Lambert ».

---

<sup>5</sup> Cartographie en annexe

La construction de cet ensemble suppose l'élaboration d'un projet « socle » pour le Pôle Rives Garonne afin d'affirmer une identité et un sens communs à l'action quel que soit le service. Ce projet tiendra compte des axes du Projet Régional de Santé et du Projet de Développement Associatif.<sup>6</sup> (cf. Projet de Pôle).

Cette élaboration va permettre la construction du projet global SESSAD et du projet global ITEP (services demi-internat et internat).

## Une Autorisation unique, un levier d'amélioration de l'accompagnement des jeunes accueillis

Le regroupement au sein d'une même entité de **131 places SESSAD** permet :

↳ **Une commission d'entrée unique Pôle Rives Garonne:** les dossiers sont regroupés au sein du Pôle administratif et sont étudiés au fur et à mesure permettant ainsi une forme d'observatoire :

- L'origine de la demande,
- L'adéquation entre notification et missions des SESSAD,
- Les parcours antérieurs,
- Le niveau de sollicitation des différents territoires (étude de l'adéquation du nombre des demandes en fonction des places par antenne).

↳ **D'affiner les rôles et les fonctions des différents professionnels de l'équipe pluridisciplinaire.** A l'occasion de plusieurs réunions regroupant la totalité des salariés du SESSAD Pôle Rives Garonne a été organisé des groupes de réflexion par corps professionnels : éducateurs spécialisés -éducateurs techniques spécialisés - éducateurs scolaires, assistantes sociales, orthophonistes - psychomotriciens, médecins psychiatres et psychologues. La dimension du SESSAD unique permet cette élaboration, le nombre par groupe professionnel étant suffisamment important. Ainsi peuvent se construire des identités professionnelles communes, des partages d'expérience, un sens commun de l'intervention.

↳ **De s'organiser comme une « banque de ressources » :** Chacune des antennes du SESSAD Rives Garonne a son histoire et ses particularités, certaines étaient davantage en direction d'enfants jeunes, d'autres d'adolescents, certaines sur le versant de la scolarité et d'autres sur celui du préprofessionnel. Afin d'engager une réponse territoriale, il a été décidé d'un accueil de jeunes de 6 à 20 ans pour quatre antennes (Colomiers-Aucamville-Toulouse sud et Ramonville). L'antenne Cugnaux reste sur un accueil 15 à 20 ans du fait de sa réponse en direction d'adolescents et jeunes adultes sur le versant de l'insertion sociale préprofessionnelle et professionnelle.

Ainsi, chaque antenne devient une banque de ressources en partageant ses savoir-faire, les personnels échangent d'une antenne à l'autre leurs questionnements, partagent leurs réponses, leurs carnets d'adresses. Il s'agit d'une mutualisation technique permise par ce regroupement en une seule entité.

↳ **La recherche technique :** ce travail mené par les 3 Responsables d'Unité est une préoccupation quotidienne. Il est jalonné par des réunions régulières avec le Directeur Adjoint afin de construire le projet commun, étudier les différents dossiers, rechercher des solutions communes et contribuer à l'écriture du projet SESSAD. Ces réflexions s'appuient sur les réunions techniques réalisées dans les différentes Antennes. En outre, des liens avec les autres structures du pôle sont réalisés afin d'assurer la transversalité et la complémentarité indispensable pour le Dispositif ITEP.

---

<sup>6</sup> Cf. Projet de Pôle 2013-2020

↳ **Une organisation respectant la territorialité des interventions** : La réorganisation globale des structures du Pôle Rives Garonne se réalise en liaison constante avec les services de l'ARS et de la MDPH afin d'investir les différents territoires et respecter la nécessité de réponse de proximité. Chaque antenne a un territoire validé par l'ARS et il est pris l'engagement à la fois de respecter ces indications mais également de ne pas modifier le nombre de places de chaque antenne sans concertation avec l'ARS.

↳ **L'élaboration d'une offre de formation transversale aux antennes** s'appuyant à la fois sur le travail des Responsables d'Unité mais également de la Commission de Formation du Pôle permettant ainsi de repérer les nécessités de formation individuelle (adaptation aux postes) et collective (transversale aux antennes). Ces formations peuvent ensuite être construites (mutualisation) dans le cadre du plan de formation associatif.

↳ **Mobilité des personnels**

↳ **Mutualisation des moyens matériels et humains**

↳ **Un accompagnement des professionnels par l'intermédiaire de groupe d'analyse des pratiques (GAP)**, pour les personnels éducatifs a débuté dès 2013 et se poursuit. En effet, leurs interventions s'effectuent souvent hors du SESSAD, et du regard des autres techniciens du service. Ils peuvent parfois être pris dans des relations complexes à gérer et le risque de la « solitude » peut exister et conduire à une forme d'enfermement. Ces rencontres régulières entre pairs avec une personne extérieure sont indispensables pour garder ouverte la réflexion.

↳ **Une Démarche d'Amélioration Continue de la Qualité globale au Pôle** : Un Plan d'Amélioration Continue de la Qualité (PACQ) a été élaboré suite aux résultats et préconisations issus de l'évaluation interne et de l'évaluation externe. Il constitue l'assise de la démarche qualité menée au sein des structures du Pôle Rives Garonne. Il se décline en 6 fiches action portant sur des thématiques ciblées sur des axes de travail prioritaires et déclinés en objectifs opérationnels et en actions d'amélioration. <sup>7</sup>

#### 1.4.2 Le Public Accueilli <sup>8</sup>

Les 5 antennes SESSAD du Pôle Rives Garonne accueillent des enfants, adolescents ou jeunes adultes « *qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. Ces enfants, adolescents et jeunes adultes se trouvent, malgré des potentialités intellectuelles et cognitives préservées, engagés dans un processus handicapant qui nécessite le recours à des actions conjuguées et à un accompagnement personnalisé* ». <sup>9</sup>

---

<sup>7</sup> Cf. Projet de Pôle page 23 à 25 et 42 à 45.

<sup>8</sup> Données chiffrées en Annexe 2

<sup>9</sup> Art. D. 312-59-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles

## 2. Le parcours de la personne accueillie

### 2.1 Le processus d'entrée

*« La décision d'orientation s'impose à l'établissement qui doit engager la procédure d'admission, dès lors que les besoins identifiés du jeune coïncident avec la spécialité pour laquelle il est agréé et le nombre de places disponibles. »<sup>10</sup>*

Ainsi à partir d'une demande des parents auprès des services de la MDPH, le SESSAD va pouvoir intervenir.

#### **Le processus d'entrée au sein du Pôle Rives Garonne :**

##### **Etape 1 : Transmission du dossier**

Le dossier du jeune qui est transmis par ses représentants légaux ou, avec leur accord, par la MDPH est examiné par la Direction du Pôle Rives Garonne.

Cette étape consiste à vérifier que le dossier est complet, que la demande correspond au territoire de l'Antenne sollicitée et que l'accueil peut être mis en œuvre.

##### **Etape 2 : La rencontre du jeune et de sa famille**

Cette rencontre avec le Responsable d'Unité est indispensable et sera programmée, si possible, dans le mois qui suit la demande. Elle a pour objectifs principaux :

- Présenter la structure et le processus d'entrée
- Recueillir les attentes et les besoins de la famille et du jeune

En l'absence de place, la demande est inscrite sur la liste d'attente, avec information aux parents. L'antenne maintient un lien régulier avec la famille et les partenaires.

##### **Etape 3 : Période d'accueil et première évaluation des besoins**

Le processus se poursuit au sein de l'Antenne avec un(e) :

- Rendez-vous du jeune et de sa famille avec le médecin psychiatre
- Présentation de la situation du jeune à l'équipe pluridisciplinaire
- Rendez-vous du jeune avec l'éducateur spécialisé désigné et le psychologue
- Liens entre le Responsable d'Unité et l'établissement scolaire et/ou le Référent de scolarité
- Entretien avec l'assistant de service social

---

<sup>10</sup> Circulaire interministérielle DGAS/DGS/SD3C/SD6C n° 2007-194 du 14 mai 2007 relative aux instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques et à la prise en charges des enfants accueillis



A l'arrivée de chaque jeune au SESSAD, une évaluation des besoins de celui-ci est réalisée en se basant à la fois sur le dossier MDPH remis par l'intermédiaire de la famille mais également à partir des observations réalisées dans le dispositif d'entrée (rencontre des différents professionnels du service).

Cette phase de construction nécessite de :

- Entendre, respecter et faciliter la parole du jeune
- Travailler sur ses compétences et son potentiel de progression

#### **Etape 4 : Validation de l'entrée**

Le Directeur prononce l'entrée du jeune. (Envoi du dossier administratif, DIPC, règlement de fonctionnement, livret d'accueil).

Exceptionnellement et sur la base de solides arguments, un refus peut être signifié par le Directeur. Dans ce cas, il en informe la MDPH et recherche avec cette dernière et la famille une solution plus adaptée.

#### **Etape 5 : Elaboration d'un pré-projet en équipe pluridisciplinaire**

Un dispositif d'accompagnement provisoire est proposé en accord avec le jeune et sa famille et dans l'attente du Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA). Pour le majeur, son accord sera demandé pour associer la famille et/ou la personne de confiance désignée.

**Etape 6 : Signature du Document Individuel de Prise en Charge** avec le responsable d'Unité et présentation du pré-projet au jeune et/ou son représentant légal. Pour le jeune majeur il pourra être assisté par la personne de confiance désignée.

**Etape 7 :** Envoi de la **fiche de recensement** signée par le Directeur à la MDPH.

## 2.2 La co-construction du Projet Personnalisé d'Accompagnement

En lien avec le jeune et sa famille, un Projet Personnalisé d'Accompagnement est élaboré et axé sur les dimensions suivantes :

- Thérapeutique
- Educative et sociale
- Pédagogique

Au cours d'une période d'observation allant de 3 mois à 6 mois maximum l'équipe pluridisciplinaire :

- Réalise des bilans en vue de déterminer les besoins des jeunes et les modes d'interventions nécessaires
- Recueille les attentes et les besoins du jeune
- Recueille les attentes de la famille
- Dégage des axes de travail



L'ensemble de ces éléments sont alors partagés, échangés lors d'une réunion interdisciplinaire sous la responsabilité du Responsable d'Unité afin d'élaborer les axes d'accompagnement et les moyens à mettre en œuvre.

Une proposition de projet d'accompagnement est discutée avec le jeune et/ou sa famille et contractualisé avec eux.

Ce document formalise les axes d'accompagnement ainsi que les ressources qui peuvent être mobilisées. Il est traduit en objectifs individualisés et évaluables.

---

*« Le **projet personnalisé** est une démarche dynamique, une co-construction qui tente de trouver un équilibre entre différentes sources de tension, par exemple entre : les personnes et leur entourage, qui peuvent avoir des attentes contradictoires ou des analyses différentes, les personnes/leur entourage et les professionnels, qui ne partagent pas automatiquement la même analyse de la situation ou les mêmes objectifs (...)*

*C'est la raison pour laquelle cette démarche de co-construction aboutit souvent à un compromis ».<sup>11</sup>*

---

#### Sa mise en œuvre

Le Responsable d'Unité est garant de l'élaboration et de la mise en œuvre du PPA.

Le référent du projet veille et s'assure de la coordination et du suivi du PPA.

#### Son actualisation

Le PPA est évalué tous les ans. Il peut être révisé à tout moment en cas de réajustement important rendu nécessaire par l'évolution des besoins du jeune. Dans ce cas un avenant au PPA est élaboré en collaboration avec le jeune et/ou sa famille.

#### Le Référent du Projet Personnalisé d'Accompagnement

Un référent du projet personnalisé est nommé dès l'accueil du jeune.

Il représente un relais, une interface, un interlocuteur privilégié dans la mise en œuvre des projets personnalisés au sein de chaque antenne mais il ne se substitue à aucune compétence particulière. Il est le « porte-parole » des intérêts de la personne accueillie, il est le relais de ses attentes et de ses besoins. Il se situe à un point d'articulation de l'équipe. Il ne fait pas seul ce qui relève d'une démarche d'équipe.

---

<sup>11</sup> Projet personnalisé d'accompagnement - Recommandations de Bonnes Pratiques ANESM – Mai 2010

Tout au long de l'accompagnement du jeune, sous la responsabilité du Responsable d'Unité et en lien pluridisciplinaire, le référent du projet personnalisé:

- Assure la coordination des actions définies dans le cadre du projet personnalisé
- Garantit l'accompagnement et la cohérence de la prise en charge
- Assure le relais entre la personne accueillie, la famille et l'équipe
- Est l'interlocuteur privilégié mais non exclusif dans l'exercice de la coordination du projet
- Intervient auprès des partenaires.

## 2.3 La mise en œuvre de l'accompagnement

### 2.3.1 Le cadre d'intervention : Un Accompagnement de proximité

Comme défini par l'ANESM dans le cadre de ses recommandations,<sup>12</sup> le « D » du sigle SESSAD recouvre ainsi une notion plus large que le domicile familial et prend en compte un certain nombre d'espaces investis, à des temps divers, par le jeune : le quartier, l'école, la structure d'accueil petite enfance, le centre de loisirs ou de vacances, le club de sport ou d'activités artistiques...

La finalité de ce type d'intervention serait de trouver les réponses individuelles nécessaires dans le milieu où le jeune évolue et donc d'utiliser les ressources environnantes comme moyen de construction ou de reconstruction. La zone d'intervention du SESSAD se définirait en fonction du contexte géo-démographique et de sa spécificité afin de permettre des réponses de proximité.

Le cadre d'intervention des professionnels peut être les locaux du SESSAD (entretiens individuels, choix d'un lieu contenant et rassurant pour certains jeunes ou enfants,) ou hors les murs du service. La base de notre travail en SESSAD, est ce mouvement permanent *d'aller vers*. Il a pour visée de permettre au jeune une entrée progressive dans des processus de personnalisation (élargir sa capacité d'autonomie psychique, devenir progressivement acteur de son parcours de vie, investir son environnement facilitant une nécessaire socialisation et inclusion dans un champ social peu à peu élargi).

### 2.3.2 Les principes d'intervention

Les missions d'un SESSAD participent à la compensation des effets du handicap des jeunes accueillis pour permettre un accès au droit commun comme tout citoyen en devenir. Le professionnel est ainsi invité à connaître et partager l'environnement familial du jeune.

Ce service répond aux problématiques d'enfant/jeune dont le maintien dans une scolarité ordinaire ou dans un dispositif d'insertion professionnelle est possible.

**Pour les plus jeunes (6 à 15 ans)** ce dispositif vise à permettre le maintien dans une scolarité en milieu ordinaire, le soutien à la socialisation, l'acquisition de l'autonomie et la construction psychoaffective.

---

<sup>12</sup> L'accompagnement des jeunes en situation de handicap par les services d'éducation spéciale et de soins à domicile (Sessad) – ANESM – Juin 2011

**Pour les plus âgés (15 à 20 ans).** Ce dispositif poursuit ces missions de base et facilite l'accès aux droits de n'importe quel citoyen en fonction du niveau de difficultés présentées.

Ces divers accompagnements se formalisent autour d'un projet global de soins.

L'accompagnement en SESSAD vise, dans le cadre d'une co-construction avec le jeune à :

### **Soutenir le développement psychoaffectif**

La plupart des enfants, adolescents et jeunes adultes présentent des difficultés psychologiques telles que : spirale d'échecs cumulés, mauvaise estime de soi, repli sur soi ou agitation importante voire de mise en danger, refus de l'autorité... C'est dans ce travail de soutien dans ce qui fonde le développement du jeune que les professionnels interviennent.

Chaque membre de l'équipe pluridisciplinaire agit dans le sens du projet de soins (défini dans le PPA) :

- aider l'enfant ou le jeune à verbaliser ce qui le met en difficulté,
- augmenter ses capacités de percevoir et penser le monde qui l'entoure,
- développer une sécurité interne, le sentiment de fiabilité dans les adultes,
- accepter la frustration, développer la capacité de savoir différer...

Toutes ces actions visent à soutenir la construction identitaire du jeune. Ce travail de « prendre soin », de construction de « savoir être » sont les conditions de base à l'entrée dans les apprentissages sociaux, scolaires et professionnels.

### **Soutenir la scolarité**

La posture d'élève suppose de savoir supporter les contraintes de l'apprentissage, être en capacité d'attention et d'écoute, être en capacité de restituer ses connaissances, faire des liens...

Pour cela, le SESSAD met en place des rencontres en présence du jeune avec les partenaires des établissements scolaires :

- l'éducateur rencontre les partenaires pédagogiques du jeune pour l'aider à ajuster sa posture. Un rééducateur (orthophoniste, psychomotricien, psychologue) peut venir en appui pour aider l'enseignant à mettre en place des outils adaptés et respecter les axes du plan de compensation définis dans le Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS).
- Les professionnels participent aux EE (Equipe Educative) au sein des différentes structures scolaires permettant de faire autant que nécessaire un bilan du travail engagé et les perspectives à développer.
- Les professionnels participent aux ESS (Equipe de Suivi de Scolarisation) où le Référent de Scolarité est toujours présent ainsi que le représentant légal. Cette réunion permet une évaluation de la situation du jeune et éventuellement les demandes de compensation à faire auprès de la MDPH (aide individualisé, réduction du temps scolaire, aide en matériel...).
- Les professionnels du SESSAD n'interviennent pas directement avec le jeune dans l'espace de scolarisation si ce n'est à la demande de celui-ci et en accord avec l'enseignant.

## ↳ Soutenir l'inscription dans des parcours d'insertion sociale et/ou préprofessionnelle et professionnelle (15 – 20 ans)

Il s'agira de poursuivre les actions citées précédemment pour ceux inscrits dans un parcours de formation dans le cadre de l'Education Nationale ou autres institutions de formation professionnelle :

- Poursuite de l'accompagnement en lycée Professionnel ou en formation préprofessionnelle ou professionnelle (CFA ou CFAS (Centre de Formation d'Apprentis Spécialisés))
- Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé permettant l'accès au monde du travail ordinaire ou protégé
- Accès à une curatelle soutenant l'accès à la vie sociale
- Accès à des financements spécifiques pour les contrats jeunes ou aide aux employeurs : AGEFIPH ou FIPHFP (fonction publique) ou OETH (médico-social)
- Poursuite de l'accompagnement également pour des grands adolescents et jeunes adultes en rupture des circuits de formation ou d'inscriptions sociales. Il faut alors construire du « sur mesure ».

Historiquement le SESSAD de l'ITEP Oustalet devenu antenne Cugnaux du SESSAD du Pôle Rives Garonne avait ouvert la voie en s'inscrivant résolument dans l'accompagnement de grands adolescents et jeunes adultes vers des parcours d'insertion sociale et/ou préprofessionnelle et professionnelle (Contrat d'apprentissage le plus souvent en CFA et pour certains jeunes avec le CFAS, ce dernier permettant de réaliser un contrat d'apprentissage en trois ans au lieu de deux).

Cette antenne poursuit cet engagement en accompagnant des jeunes de 15 à 20 ans, mais les quatre autres antennes inscrits sur le créneau 6 à 20 ans ont également, pour les plus âgés, pour mission de leur permettre les accès à des parcours de formation ou de leur ouvrir les portes des structures concourant à l'approche du monde du travail (mission locale, CAP emploi...).

Les différentes antennes du SESSAD s'appuient sur un réseau de lieux de stage permettant à chaque jeune de découvrir différents métiers au cours de stage d'une durée variable selon les capacités de chacun et qui vont s'intensifier progressivement jusqu'à une éventuelle signature de contrat ou une entrée directe dans le monde du travail.

Il s'agira également d'aider les jeunes et leur famille à prendre en compte le versant handicap permettant l'accès à une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) pouvant faciliter une insertion sociale et/ou professionnelle.

### Développer des actions en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes :

- Développer le réseau de partenaires partagé
- Créer des dispositifs internes et externes pluridisciplinaires favorisant une immersion professionnelle graduée
- Créer des espaces d'inclusion individuelle et collective au sein des ESAT

## ↳ Permettre l'inscription et le maintien dans l'environnement social

Il s'agira de favoriser l'inscription de chaque jeune dans son environnement immédiat : Association sportive, de loisirs, culturelle... Pour cela, l'action des professionnels de SESSAD vise à aider le jeune à percevoir la posture nécessaire à tenir, les codes sociaux et règles à respecter (socialisation indispensable permettant d'intégrer un « savoir être » tout aussi important que le « savoir-faire »).

Ces professionnels (éducateurs en particulier) interviennent à la demande du jeune ou de la famille auprès des structures d'accueil pour participer à l'adaptation du cadre, prévenir les risques de conflits ou lever les malentendus...

Ces axes de socialisation développent le « vivre ensemble », la confiance en soi, l'écoute et la possibilité de se décentrer de son intérêt premier pour s'ouvrir à l'autre... et progressivement se confronter à la réalité de manière pacifiée.

C'est avec l'aval des parents, de leur consentement éclairé que nos actions auprès des partenaires se déroulent. Il ne s'agit pas de faire à la place des parents mais avec ou à côté dans le but de favoriser l'intégration du jeune. Il s'agit de construire avec les parents une coopération qui optimisera les compétences de chacun.

### Soutenir la place du jeune dans la constellation familiale

Ce travail au quotidien se traduit :

- Par un soutien à la famille s'appuyant sur une dynamique de co-construction, visant à établir une relation mutuelle basée sur la confiance et l'engagement. Un espace de réflexion, d'écoute est proposé aux parents pour les aider dans la compréhension et l'adaptation face aux difficultés de leur enfant.
- Par une exploration des difficultés d'échanges au sein de la cellule familiale, la place de chacun dans la famille afin de les aider à prendre part à la prise en charge de leurs enfants et faire émerger des réponses éducatives adaptées aux besoins de leur enfant. Cet accompagnement recouvre les problématiques rencontrées comme l'accès à l'autonomie tant sur le plan psychique que dans toutes les déclinaisons du quotidien comme le retard, les réveils, l'argent de poche etc...

Enfin, c'est aussi permettre et soutenir les choix du jeune auprès de sa famille.

En outre, l'adolescence voit invariablement resurgir des difficultés qui fragilisent les liens parents-enfants, cette incompréhension mutuelle pouvant conduire à des ruptures de lien. Il s'agit d'accompagner le jeune dans son processus de distanciation indispensable pour parvenir à exister en tant qu'acteur de sa vie tout en assurant aux parents une position de responsabilité dans le parcours de leur enfant.

Cet accompagnement recouvre les problématiques rencontrées comme l'accès à l'autonomie tant sur le plan psychique que dans toutes les déclinaisons du quotidien comme le retard, les réveils, l'argent de poche, la prévention des risques etc... Autant d'éléments incontournables pour préparer une future vie d'adulte.

L'accompagnement de la famille évolue dans la période des 18 ans : nécessité de permettre au jeune de prendre toute sa place de jeune adulte responsable de son parcours tout en sachant que le plus souvent celui-ci reste dépendant de ses parents sur le plan affectif et personnel. Il est très important de marquer cette étape par des changements de posture : signature par le jeune du document individuel de prise en charge, des documents liés à son projet .../... tout en informant ses parents, sous réserve de l'accord du jeune.



#### Réflexion autour du passage de l'adolescence à l'âge adulte

Mise en place de formation et réflexion autour de la posture professionnelle

### 2.3.3 Les différentes fonctions d'accompagnement

Le travail de prise en compte de la difficulté du jeune nécessite l'articulation des interventions des différents professionnels, le jeune doit être pris dans sa globalité.

#### 2.3.3.1 La fonction d'encadrement

Le responsable d'Unité par délégation du Directeur du Pôle Rives Garonne assure la responsabilité du fonctionnement de l'antenne. Il anime et coordonne l'ensemble des professionnels, il est garant de l'élaboration et la mise en œuvre du Projet Personnalisé d'Accompagnement.

#### 2.3.3.2 La Fonction Thérapeutique

La référence théorique est plurielle et doit s'adapter aux difficultés singulières de chaque jeune : psychologie clinique, psychopathologie, psychologie du développement de l'enfant et de l'adolescent, psychanalyse, ethnopsychiatrie, approche comportementale...

↳ **Médecin Psychiatre** : il assure une fonction générale de surveillance de la santé physique et psychique des enfants, adolescents et jeunes adultes accueillis ; il participe à l'élaboration de la problématique du jeune, à la réalisation des objectifs du PPA ; il a un rôle d'étayage auprès de l'équipe pluridisciplinaire.  
Il veille à la réalisation du projet de la structure dans sa dimension thérapeutique ; il assure le lien avec les partenaires extérieurs.  
Il rencontre les jeunes et les parents dans le processus d'entrée et autant que de besoins.

↳ **Psychologue** : Il participe à l'éclairage clinique de la problématique du jeune dans toutes les réunions pluridisciplinaires ; il propose et crée des espaces pour permettre la rencontre, l'élaboration d'un travail psychique et l'accès au processus de mentalisation du jeune.

Les interventions à visée psychothérapeutique peuvent prendre des formes très différentes en fonction des besoins et de la capacité du jeune à soutenir une telle démarche : entretiens individuels, ateliers thérapeutiques, groupes à médiations thérapeutiques en co-animation avec d'autres professionnels éducatifs ou rééducatifs ;

↳ **Fonction rééducative** (orthophonie et psychomotricité) : il s'agit pour ces professionnels de mettre l'accent sur le potentiel de développement de l'enfant et non pas de focaliser sur ses difficultés. Ces professionnels peuvent travailler en individuel ou en petit groupe et pour certains enfants la participation d'un autre professionnel est possible (co animation).

L'accès à un engagement thérapeutique peut nécessiter du temps avant que l'enfant, l'adolescent et le jeune adulte puissent véritablement adhérer à cette démarche de soin.

*« L'équipe constituée par le psychologue et les rééducateurs est animée par le médecin psychiatre, qui en coordonne les actions. Aucun traitement n'est entrepris s'il n'a pas été prescrit par un médecin »*

L'ensemble de ces professionnels s'appuient sur des bilans qu'ils réalisent, en fonction de leur technicité, tout au long de l'accompagnement.



### 2.3.3.3 La fonction éducative

- ↳ **L'action éducative en SESSAD** : accueillir, rencontrer, écouter, observer, repérer l'expression des difficultés, identifier les besoins et les demandes du jeune afin de construire le projet du jeune en prenant en compte les autres professionnels du SESSAD et l'avis des parents.
  
- ↳ **Educateur spécialisé** : en s'appuyant sur diverses propositions d'activités (médiations) ce professionnel va chercher à créer un espace relationnel suffisamment sécurisé pour que le jeune s'autorise à parler de lui, de ses questionnements, de ses angoisses et de ses difficultés.  
  
Il s'agira de permettre à chaque jeune de devenir acteur de son parcours, cela suppose une aide à l'autonomie sous toutes ses formes, une socialisation suffisante pour rencontrer ses pairs et s'appuyer sur son environnement.
  
- ↳ **Educateur scolaire** : l'action de ce professionnel s'adresse le plus souvent aux jeunes sortis du dispositif scolaire et qui ont besoin de soutien au moment d'aborder la formation professionnelle.
  
- ↳ **Chargé d'insertion** : ce professionnel est en capacité de soutenir le jeune dans une démarche de formation professionnelle : stages en entreprises, démarches de recherche de contrat type contrat d'apprentissage – contrat de professionnalisation – accès directs au monde du travail... Ce chargé d'insertion soutient avec l'éducateur spécialisé les démarches auprès des organismes en lien avec le monde du travail : mission locale, CAP Emploi...

### 2.3.3.4 La fonction de l'assistant de service social ou du conseiller en économie sociale et familiale

La prise en compte des parents est un axe primordial pour l'accompagnement des jeunes : il s'agit d'écouter, d'accompagner les familles dans la compréhension des problématiques rencontrées par leurs enfants, de créer un espace permettant aux parents de faire part de leurs difficultés et de leurs questionnements.

L'assistant de service social fait le lien entre les parents, le jeune et la structure, il recueille les attentes et les besoins des familles et favorise la participation des familles à la co-construction du Projet Personnalisé d'Accompagnement.

Il facilite l'accès à une position citoyenne avec les temps d'échanges institués au sein de la structure (CVS, Démarche Qualité, Groupe de parole, enquête de satisfaction).

Le Conseiller en économie sociale et familiale présente uniquement sur l'Antenne de Cugnaux informe, conseille, forme ou accompagne la personne accueillie par rapport à ses choix dans les domaines de la vie quotidienne (citoyenneté, consommation, logement, hygiène de vie, insertion sociale et professionnelle). Elle intervient de manière préventive et/ou curative.

Cette fonction évolue en fonction de l'âge des jeunes accueillis, le passage à la majorité conduit à prendre en compte le fait que la personne accueillie a de nouveaux droits : signatures du document individuel de prise en charge, contrat d'apprentissage, arrêt de prise en charge.

### 2.3.3.5 La fonction administrative

La secrétaire de proximité assure l'accueil au sein de l'Unité ainsi que l'ensemble des missions administratives. Cette mission d'accueil est très importante, il s'agit souvent de la première personne rencontrée au sein de la structure par les parents.

### 2.3.3.6 La fonction logistique

Outre l'entretien des locaux, le personnel du service logistique assure la maintenance des locaux, veille au respect des règles en matière de sécurité des bâtiments, des biens et des personnes accueillies

## 2.3.4 Les propositions de médiation

Les médiations sont un support à la rencontre. Elles favorisent le processus de mentalisation et permettent de soutenir le jeune à repérer ses difficultés pour l'aider à les compenser ou les dépasser. Elles participent à favoriser le processus d'autonomie psychique. Les médiations sont pensées en fonction des difficultés et les ressources du jeune, elles font l'objet de discussion avec le jeune et ses parents et sont traduites dans le Projet Personnalisé d'Accompagnement.

### Les médiations individuelles

**Pour l'ensemble des jeunes accompagnés l'éducateur aide à :**

- Comprendre les difficultés relationnelles (domicile, école, centre de loisirs) dans une démarche de réassurance et d'apaisement
- Favoriser les inscriptions sociales, sportives, culturelles et préprofessionnelles jusqu'à ce qu'il soit capable d'engager ces démarches de manière autonome. Les échecs multiples vécus nécessitent un travail autour de l'estime de soi, la confiance en ses capacités et la confrontation à la réalité
- Maintenir la scolarisation en soutenant la posture d'élève et ses exigences

Ces médiations peuvent prendre des formes très diverses : partage d'activité au sein du service ou hors du service (jeux de société, dessin et peinture, construction lego... Mais également des sorties culturelles, de l'escalade, des jeux sportifs...)

La rencontre est essentielle mais pour qu'elle puisse se réaliser entre un professionnel et un enfant il faut en créer les conditions : la médiation est en fait un « tiers » qui évite un face à face qui peut être difficile et non facilitateur. Cette activité partagée peut permettre de créer ce lien indispensable, cette confiance qui pourra permettre que l'enfant puisse élaborer sa pensée et livrer petit à petit ce qui a pu le mettre en difficulté.

En raison des contraintes liées à la disponibilité des jeunes qu'ils soient dans un cursus scolaire ou en formation professionnelle, le temps de la pause méridienne peut être le moment de rencontre avec le jeune par le biais du partage d'un repas.

Ce temps de rencontre à visée thérapeutique permet d'évaluer la capacité de socialisation et d'autonomie des jeunes. Dans un espace de partage, c'est un moment repérant et repéré.

**De façon plus spécifique pour les adolescents et les jeunes adultes, l'éducateur aide à organiser et réaliser :**

- Les démarches socioéducatives : prévention, transmission et appropriation des services de droit commun (centre de dépistage, planning familial, Mission Locale),
- Les démarches administratives et citoyennes (recensement, carte vitale, carte jeunes, constitution des dossiers RQTH...)
- Les rencontres sur le lieu de travail avec les employeurs :
  - En présence du jeune (être tiers, construire une posture d'identité professionnelle, éviter les vécus dramatiques et les incompréhensions mutuelles),
  - Hors sa présence (état des lieux, pour rassurer, expliciter, médiatiser, participer à l'adaptation du poste de travail).

### Les médiations collectives

Elles sont proposées pour certains enfants pour soutenir le processus de socialisation et les relations avec les pairs. Les groupes et les propositions d'activités sont élaborés à partir des besoins communs de plusieurs enfants et peuvent se dérouler dans ou hors du service.

Pour les adolescents et jeunes adultes la socialisation sera favorisée par la mise en place de groupes de parole autour de problématiques communes : sexualité, santé, addiction, insertion dans le mode du travail...

Ces médiations collectives peuvent être animées par deux professionnels (éducateur et psychologue ou éducateur et psychomotricien...)

### Les rééducations et entretiens à visée thérapeutique

Les supports et médiations sont adaptés en fonction des besoins : relaxation, apprentissages de prérequis (latéralisation, coordination motrice...), dépassements des difficultés, mise en mots de la souffrance...

### Temps d'intervention proposé pendant la période des vacances scolaires

Le projet de soin et d'accompagnement se poursuit sous un mode adapté.

Cette période permet de travailler avec des objectifs élargis dans un regard croisé des différents professionnels.

Plusieurs choix techniques sous-tendent l'organisation des temps de vacances scolaires.

- Prioriser ces temps de rencontre pour proposer des temps éducatifs en collectif pour certains jeunes.
- Maintenir la permanence du cadre tel que proposé dans l'année (temps de soins, rééducation et rencontres éducatives) pour d'autres qui nécessitent le maintien du cadre proposé.

Les propositions d'activité en extérieur permettent d'avoir un regard différent dans un espace différent : espace d'observation permettant d'ouvrir et de réajuster éventuellement le projet du jeune. Cependant certains jeunes nécessitent la permanence du cadre, d'éprouver la solidité des liens, d'où le maintien certains accompagnements individuels au sein du service (Psychologue, Orthophoniste).

## 2.4 La fin de l'accompagnement

### 2.4.1 La préparation à la sortie

La question de la sortie du SESSAD doit se poser très régulièrement afin d'éviter une forme d'installation, voire de routine qui ne permet pas la dynamique indispensable pour produire les effets attendus par le jeune, ses parents mais aussi par l'institution scolaire. C'est un objectif permanent depuis le temps de l'entrée jusqu'à la sortie effective. La durée moyenne d'accompagnement doit rester entre 3 ans et 4 ans maximum.

Le travail en SESSAD est un passage qui s'inscrit dans le parcours de vie du jeune. Cette période de sortie particulièrement sensible doit se préparer avec les parents (Co construction).

Elle se décline sous deux modes, soit une sortie du médico-social (avec un éventuel relai en libéral) soit un transfert vers un autre dispositif (médico-social ou sanitaire). En effet, ce service peut préparer un passage dans une autre modalité de l'Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique.

### 2.4.2 Une obligation de suivi

Lors de la réunion bilan de fin d'accompagnement, un guide d'informations pratiques est remis au jeune : contact santé, logement, travail, droits civiques....

L'information est donnée et doublée par courrier de la possibilité de solliciter le service durant 3 années.

Ce suivi vise à apporter un appui ponctuel à la demande du jeune et de sa famille dans la réalisation du projet qui a été élaboré à la sortie de l'Antenne.

Cette obligation de suivi permet également d'évaluer les actions menées.

Pour certaines situations concernant les jeunes majeurs les relais vers les structures médicosociales adultes sont complexes et des relais sont à rechercher vers des structures pouvant assurer un temps d'accompagnement en attente de place.



Améliorer le suivi et la lecture du parcours du jeune après sa sortie du dispositif

## 3. Respect des droits des jeunes, de leur famille et leur participation

### 3.1 Le respect des droits fondamentaux

A l'instar des autres antennes composant le Pôle, les SESSAD s'engagent :

- Au respect de la dignité, intégrité, vie privée, intimité, sécurité
- Au libre choix des prestations adaptées
- A un accompagnement individualisé et de qualité, respectant un consentement éclairé
- A la confidentialité des données
- A l'accès à l'information
- A une information sur les droits fondamentaux et les voies de recours

- A une participation directe ou avec l'aide de son représentant légal au projet d'accompagnement

Par ailleurs, le SESSAD remet à tous les jeunes accueillis et/ou représentant légal des documents propres à garantir leurs droits et les accompagne dans la compréhension et l'appropriation des informations contenues :

### Le livret d'accueil<sup>13</sup>

Il est remis au premier jour d'accueil et comprend :

- Le mot du Directeur
- Les informations concernant l'établissement
- Les personnes ressources
- Le descriptif des espaces, des locaux, du cadre de vie
- Les conditions administratives d'entrée et de sortie
- Les conditions de participation des usagers, des familles ou de leurs représentants légaux
- Les modalités d'accès aux dossiers

### La charte des droits et libertés de la personne accueillie<sup>14</sup>

Elle est remise et expliquée au jeune et/ou son représentant légal lors de l'entrée.  
En outre, la charte est affichée dans chacun des locaux des Antennes accessible à tous.

### Le règlement de fonctionnement <sup>15</sup>

Le règlement de fonctionnement est remis au jeune et/ou à son représentant légal.  
Il est également affiché dans les locaux de chaque Antenne.

Le règlement de fonctionnement précise les droits et les devoirs des personnes accueillies et/ou représentant légal ainsi que du service. Il décrit également les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'antenne.

### Le Document Individuel de Prise en Charge <sup>16</sup>

Le DIPC est conclu entre la personne accueillie et/ou représentant légal et le directeur. Il est remis le jour de l'entrée et est annexé le pré-projet du jeune dans l'attente de la Co-construction du Projet Personnalisé d'Accompagnement.

---

<sup>13</sup> Circulaire DGAS/SD 5 n° 2004-138 du 24 mars 2004 relative à la mise en place du livret d'accueil prévu à l'article L. 311-4 du code de l'action sociale et des familles

<sup>14</sup> Arrêté du 8 septembre 2003 relatif à la charte des droits et libertés de la personne accueillie, mentionnée à l'article L. 311-4 du code de l'action sociale et des familles

<sup>15</sup> Décret n° 2003-1095 du 14 novembre 2003 relatif au règlement de fonctionnement institué par l'article L. 311-7 du code de l'action sociale et des familles

<sup>16</sup> Décret n° 2004-1274 du 26 novembre 2004 relatif au contrat de séjour ou document individuel de prise en charge prévu par l'article L. 311-4 du code de l'action sociale et des familles

## La médiation / les voies de recours

Toute personne accueillie dans un établissement social ou médico-social (ou son représentant légal) peut faire valoir ses droits, auprès d'une personne qualifiée, qu'elle aura choisi dans une liste établie par le représentant de l'Etat dans le département. Cette liste est annexée au livret d'accueil.

### 3.2 La participation des jeunes accueillis et de leur famille

---

*« Les parents, ou détenteurs de l'autorité parentale, constituent un interlocuteur essentiel dans la démarche d'accompagnement de l'enfant.*

*Les parents sont des acteurs à part entière du processus de développement de leur enfant. Ils doivent être informés, soutenus et toujours sollicités lors des prises de décision concernant leur enfant. Ils doivent être entendus et consultés quelle que soit leur possibilité de s'impliquer, et d'adhérer aux propositions faites. Aussi, la recherche des conditions permettant une participation adéquate de la famille à chaque situation est de la responsabilité du directeur qui doit l'assumer comme une composante essentielle de la mission de l'ITEP. »<sup>17</sup>*

---

La personne accompagnée et/ou leurs représentants légaux et plus largement la cellule familiale élargie du jeune sont au cœur de notre dispositif d'accompagnement.

L'objectif principal visé est de favoriser leur implication, leur participation et de les soutenir dans cette démarche.

Pour cela, l'équipe pluridisciplinaire :

- recherche et préserve une collaboration active avec les jeunes accueillis et leurs familles
- écoute et prend en considération les difficultés rencontrées
- assure un soutien et un accompagnement dans leur démarche sans faire à leur place
- informe et oriente

Le SESSAD est soucieux du respect de l'autorité parentale, les deux parents sont systématiquement informés et impliqués dans l'accompagnement de leur enfant.

En effet, un accompagnement de qualité repose sur l'implication des jeunes et des familles qui, pour exister, se doit d'être basée sur une relation de confiance, un respect mutuel et la reconnaissance de la place de chacun.

L'implication des familles et/ou représentants légaux est recherché au sein de chaque antenne par des moyens différents en s'appuyant sur les potentialités des familles et des jeunes accueillis.

---

<sup>17</sup> Circulaire interministérielle DGAS/DGS/SD3C/SD6C no 2007-194 du 14 mai 2007 relative aux instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques et à la prise en charges des enfants accueillis



Pour ce faire, nous mettons en place toutes les conditions nécessaires à l'accueil, la collaboration et l'accompagnement des jeunes et de leurs familles.

### Les modalités de mise en œuvre

- Rencontre lors de l'entrée du jeune avec les membres de l'équipe professionnelle
- Participation à la Co-construction du Projet Personnalisé d'Accompagnement
- Rencontre de rentrée pour présenter les membres de l'équipe professionnelle et le projet global de l'Antenne
- Echanges formels avec l'équipe sur les temps de rencontre et des réunions
- Echanges informels au quotidien
- Participations aux équipes éducatives et aux équipes de suivi de la scolarisation
- Rencontres à la demande du jeune, des familles ou de l'établissement
- Visites à domicile avec l'accord des familles
- Echanges téléphoniques ou par courrier
- Groupes de parole sur des thématiques définies ou libres
- Enquêtes de satisfaction pour recueillir leurs avis, leurs suggestions
- Recueil et gestion des plaintes et réclamations

#### • Cas particulier du jeune majeur

A la majorité, le jeune devient acteur à part entière de son accompagnement. Le travail engagé par nos équipes auprès de la famille peut se poursuivre avec l'accord de ce dernier.

En outre, conformément à l'article L.311-5-1 du code de l'action sociale et des familles, l'établissement informe le jeune majeur de la possibilité de désigner une personne de confiance parmi son entourage proche. Cette personne de confiance peut accompagner le jeune majeur dans ses démarches et assister aux entretiens médicaux afin de l'aider dans ses décisions.



Poursuivre la mise en place des espaces de rencontre et d'échanges partagés avec les parents  
Adapter les supports d'information pour une meilleure compréhension

## 4. Le partenariat

Le SESSAD, comme les autres modalités de l'ITEP, nécessite de s'appuyer sur un ensemble de partenaires proches du milieu de vie du jeune (école, équipements socio-culturel, service social et médico-social).

---

*« Le partenariat est une relation contractuelle entre deux ou plusieurs personnes physiques ou morales concourant à la réalisation d'un projet par la mise en commun des moyens matériels, humains et financiers. »<sup>18</sup>*

---

Les partenaires sont multiples divers et variables dans le temps en fonction de l'évolution et de la problématique du jeune accompagné.

Ce partenariat se traduit par une démarche coopérative, il s'agit de travailler ensemble à l'échelle d'un territoire donné et défini par le lieu de vie du jeune.

Il existe plusieurs niveaux de territoires définissant les différents partenaires : le territoire du SESSAD établi par l'ARS et celui correspondant à chaque jeune autour duquel se maillent des liens partenariaux, un réseau en lien avec le projet d'accompagnement du jeune.

En effet, l'éducateur se doit d'être au plus près de l'environnement du jeune en s'appuyant sur les différentes associations de loisir, de culture et sportives.

L'établissement scolaire, l'équipe enseignante et en particulier le référent de scolarité sont des partenaires privilégiés et essentiels.

En outre, un partenariat est tissé avec le secteur social notamment pour les jeunes bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance : liens avec l'Aide Sociale à l'enfance, les MECS, ....

De même, en fonction du parcours du jeune, un partenariat est établi avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

### **MODULE ISIS : (Individualisation et Soutien à la Scolarité et l'Insertion) :**

Le Pôle Rives Garonne est impliqué dans le dispositif expérimental « Module ISIS » qui regroupe depuis 2011 plusieurs partenaires institutionnels notamment l'Education Nationale, la MDPH, l'ARS, le Conseil Départemental et la Marie.

L'objectif est la prise en charge de jeunes (garçons/filles) de 15 à 16 ans ½, sous-main de justice et bénéficiant d'une notification MDPH d'ITEP (Int., ½ Int. Ou SESSAD), repérés, déscolarisés ou en voie de l'être, sans autre solution, afin de les amener vers des dispositifs de droit commun et à favoriser leur intégration sociale.

Avec le secteur sanitaire il n'y a pas de convention particulière à un des inter-secteurs de psychiatrie infanto-juvénile mais des liens se tissent de par la nécessité de ce partenariat.

---

<sup>18</sup> Nelly LESELMAUM in établissements et partenariats, I.N.R.P, 1995, p.342.



## Renforcer le partenariat avec le secteur sanitaire et de la protection de l'enfance

### **Equipe Mobile Médico-Sociale : Accompagnement de jeunes à difficultés multiples de 12 à 18 ans**

La question relative aux adolescents à difficultés multiples a conduit l'ARS à élaborer un appel à projet ayant pour objectif de réduire le nombre de rupture de parcours pour ces jeunes qui sont engagés dans ce processus depuis l'enfance et qui mettent en échec les différentes structures les accueillant.

Pour ces adolescents, il est impératif de rechercher des solutions construites à plusieurs à partir des différents institutionnels (Sanitaire, PJJ, Protection de l'Enfance, Education Nationale), de l'Associatif, de la formation professionnelle, du monde du travail.../ ...

Les Associations ARSEAA, Château Sage et ASEI ont dans le cadre d'un étroit partenariat ouvert « équipe mobile médico-sociale » suite à l'appel à projet.

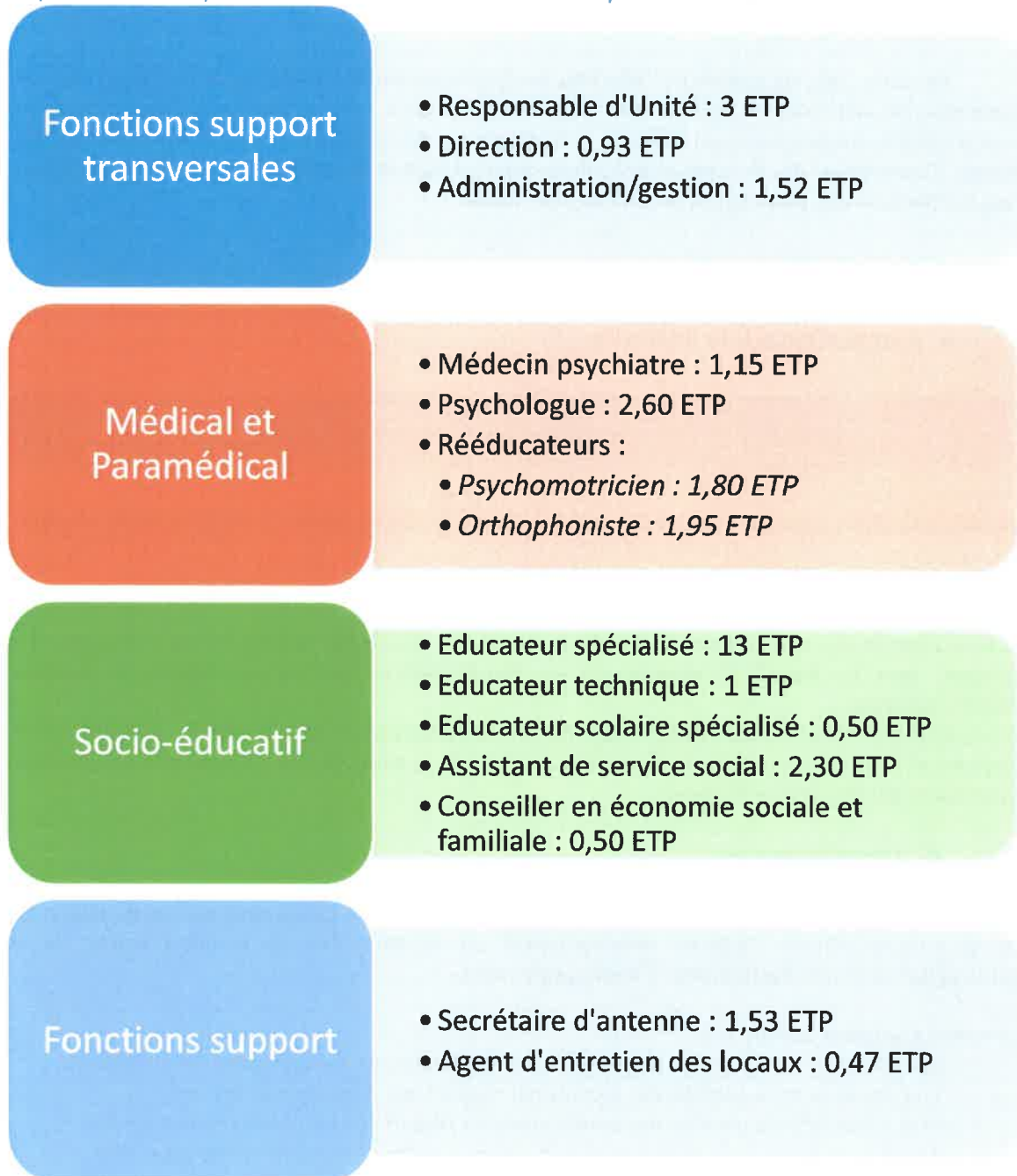
Secteur :	Partenaires :
Social	Aide Sociale à l'Enfance Conseil Départemental MECS Crêpière Accueil Jeunes (insertion par le logement) Foyer Jeune Travailleur Hébergement temporaire (par tiers digne de confiance) C.L.L.A.J. (Comité Local Logement Autonome Jeunes)
Education Nationale	Etablissements scolaires : école primaire, collège, lycée, lycée professionnel DEFI SEGPA
Emploi- Formation	C.F.A.S. C.F.A. multiples Entreprises Ordinaires, Adaptées Artisans A.G.E.F.I.P.H. CAP Emploi Mission Locale C.I.O. Pôle Emploi Chambres consulaires: commerce, métiers, agricole....

<b>Secteur :</b>	<b>Partenaires :</b>
Santé	Hôpitaux de jour, CATT Lieux d'hospitalisation (structures de crise ou cliniques), C.M.P Orthophoniste Psychomotricienne Médecins psychiatres Protection Maternelle et Infantile
Justice	Juge pour enfants Association assurant les mesures : A.E.M.O., I.O.E., liberté surveillée préjudicielle Unités Educatives en Milieu Ouvert (UEMO) exerçant des mesures judiciaires pour mineurs Protection Judiciaire de la Jeunesse
Médico-Social Médico-Social Adulte	CMPP ESAT, F.A.S., Foyer d'hébergement U.E.F.O, SAMSAH, SAVS Equipe Mobile Médico-Sociale
Loisirs, culture et sports	Maison de Quartier Services municipaux Centres Culturels Centres de Loisirs Clubs Sportifs Milieu Associatif

## 5. Les Moyens et les Ressources

### 5.1 Les Ressources Humaines

Le plateau technique du SESSAD Rives Garonne se compose de la manière suivante<sup>19</sup> :



<sup>19</sup> Voir Annexe 6 : Composition des organigrammes par Antenne

Afin d'adapter notre accompagnement aux besoins spécifiques des jeunes et à leur évolution, diverses mesures ont été prises dont notamment :

- La transformation d'un poste d'éducateur scolaire en Chargé d'insertion sur l'Antenne de Colomiers
- La transformation d'un poste d'assistante de service social en poste de Conseillère en Economie Sociale et Familiale et ce afin de prendre en compte les accompagnants de grands adolescents et jeunes adultes sur l'antenne Cugnaux.

En outre, afin de renforcer l'insertion pré/professionnelle des jeunes accueillis au sein de l'ensemble des Antennes du SESSAD, une action de formation « Accompagnement à l'insertion socio professionnelle des personnes en situation de handicap » a été initiée à destination de l'ensemble des chargés d'insertion et des éducateurs spécialisés œuvrant dans le Pôle Rives Garonne mais également dans le Pôle Enfances Plurielles et le CFAS du Pôle Social.

## 5.2 L'organisation du service

- Temps d'ouverture du service

**Le SESSAD fonctionne sur 206 à 210 jours du lundi au vendredi.**

Un calendrier des temps d'ouverture du service est remis à chaque famille en début d'année scolaire.

- Les rapports et les bilans

La formalisation des évaluations et des bilans d'évolution passe par la mise à l'écrit des constats, analyses, axes de travail et moyens mis en œuvre définis lors de ces temps de réunions interdisciplinaires.

Les écrits professionnels permettent la transmission de l'information intra et externe. Ils font trace et permettent de relater, constater les évolutions de l'enfant au cours de son parcours et leur ensemble constitue le dossier unique du jeune.

- Temps de réunions :

Le travail en équipe pluridisciplinaire est un élément essentiel de l'accompagnement du jeune. Ce travail interdisciplinaire s'élabore nécessairement en commun lors de réunions autour de la construction du Projet Personnalisé d'Accompagnement.

Ce temps s'organise comme suit :

- Etat des lieux de la position du jeune, de ses demandes, de ses mouvements subjectifs...
- Etat des lieux de la position des parents par rapport aux difficultés de leur enfant,
- Etat des lieux de la position des professionnels à l'égard de la problématique du jeune,
- Analyse collective de la problématique du jeune à partir de ces différentes approches,
- Elaboration et rédaction du dispositif d'accompagnement, de ses axes et de ses moyens,
- Prévision de la rencontre avec la famille et le jeune.



### 5.3 Organisation administrative et financière

Le regroupement des cinq antennes SESSAD (Toulouse sud, Cugnaux, Colomiers, Aucamville, Ramonville) dans une autorisation unique a pour conséquence la création d'un numéro FINESS principal pour le SESSAD Rives Garonne.

Les présentations du compte administratif et du budget prévisionnel se font sous forme consolidée en un seul document, avec un bilan unique. Une forme analytique de ses documents est réalisée par antenne.

### 5.4 Les bâtiments et les moyens matériels

Si les interventions ont lieu généralement à l'extérieur des locaux du SESSAD, dans les lieux de vie du jeune, chaque antenne dispose de locaux propres pour accueillir les jeunes et leurs familles.

Les antennes de Colomiers et de Toulouse SUD sont situées dans un immeuble, les antennes d'Aucamville et de Ramonville dans une maison individuelle. Les locaux de l'antenne de Cugnaux sont situés dans l'ITEP l'Oustalet.

Chaque Antenne dispose à l'exception de l'Antenne de Cugnaux, d'une salle de psychomotricité ainsi que des salles pour les séances d'orthophonie, salles d'activités, de consultations médicales, psychologue ou pour des entretiens réguliers avec les familles ainsi que des salles de réunion.

En outre, afin d'assurer les accompagnements dans le secteur d'intervention dont relève l'Antenne, des voitures de service sont mis à disposition des professionnels. Il est à noter que sauf cas particulier, le SESSAD n'a pas vocation à assurer les transports du domicile vers le SESSAD et vice versa.

## 6. Les perspectives

Fort de la transformation importante opérée sur les dernières années, le SESSAD oriente son action sur les axes opérationnels suivants :

Thématiques	Actions	Responsable	Echéance
Réflexion autour du passage entre l'adolescence et l'adulte	<ul style="list-style-type: none"> <li>Formation et réflexion autour des postures professionnelles</li> </ul>	Direction	2018
Soins préventifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développer et renforcer des actions relatives à l'éducation à la santé en partenariat avec les ressources de droit commun.</li> </ul>	Direction	2019
Développement de l'insertion professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développer le réseau de partenaires partagé (DEFI-CFAS, CFA, entreprises partenaires acceptant de mettre en place un atelier intégré ou d'être lieu de stage/d'apprentissage, Entreprise Adaptée, ESAT, Rectorat pour livrets de compétence)</li> <li>Projet d'espace d'inclusion individuelle et collective au sein des ESAT par une mutualisation des ressources et développement d'un dispositif RAE (Reconnaissance des Acquis de l'Expérience)</li> <li>Améliorer l'organisation du passage entre secteur médico-social enfant et médico-social adulte (ESAT et EA)</li> <li>Poursuivre la formation des éducateurs spécialisés des différentes Antennes à l'accompagnement préprofessionnel et professionnel</li> <li>Renforcer le partenariat avec les lycées professionnels</li> </ul>	Direction	2022
Partenariat Institutionnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer et conventionner le partenariat avec le secteur sanitaire et le secteur de la protection de l'enfance</li> </ul>	Direction	2019
Territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maintenir une réflexion sur la localisation des différentes Antennes SESSAD et les interactions avec les autres structures du Pôle</li> </ul>	Direction	2018
Dispositif ITEP Intégré	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en œuvre du fonctionnement en Dispositif Intégré permettant de faciliter les parcours des jeunes entre les différentes modalités d'accompagnement et une meilleure adaptation à leurs besoins</li> </ul>	Direction	2019

Thématiques	Actions	Responsable	Echéance
<b>Droits et Participation des Personnes Accueillies</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre la mise en place des espaces de rencontre et d'échanges partagés avec les parents</li> <li>• Adapter les supports d'information pour une meilleure compréhension</li> <li>• Soutenir l'expression des personnes accueillies et de leurs parents</li> <li>• Améliorer le suivi des jeunes après leur sortie</li> </ul>	Direction	2019
<b>Public accueilli</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appropriation et mise en œuvre de la RBPP (décembre 2017) « L'accompagnement des enfants ayant des difficultés psychologiques perturbant gravement le processus de socialisation ».</li> </ul>	Direction	2019

# Glossaire

---

**AIRe** : Association nationale des ITEP et de leurs Réseaux

**AEMO** : Action Educative en Milieu Ouvert

**AGEFIPH** : Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées

**ANESM** : Agence Nationale d'Evaluation Sociale et Médico-social

**ARS** : Agence Régionale de Santé

**ARSEAA** : Association Régionale pour la Sauvegarde de l'Enfant, de l'Adolescent et de l'Adulte

**ASE** : Aide Sociale à l'Enfance

**CLLAJ** : Comité Local Logement Autonome des Jeunes

**CAFS** : Centre d'Accueil Familial Spécialisé

**CFA** : Centre de Formation d'Apprentis

**CFAS** : Centre de Formation d'Apprentis Spécialisé

**CIO** : Centre d'Information et d'Orientation

**CMP** : Centre médico-psychologique

**CMPPP** : Centre Médico-Psycho-Pédagogique

**CODIR** : Comité de Direction

**COFIL** : Comité de Pilotage

**COTECH** : Comité Technique Pôle

**CPOM** : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens

**CPOM-M** : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens – Mutualisé

**CRSA** : Conférence Régionale de Santé et de l'Autonomie

**DACQ** : Démarche d'Amélioration Continue de la Qualité

**DIMA** : Dispositif d'Initiation aux Métiers en Alternance

**EA** : Entreprise Adaptée

ESAT : Etablissement et Service d'Aide par le Travail

ESMS : Etablissement Social et Médico-Social

ESS : Equipe de Suivi de Scolarisation

FAS : Foyer d'Accueil Spécialisé

FJT : Foyer de Jeune Travailleur

FIPHFP : Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique

HPST : Hôpital, Patients, Santé et Territoire

IOE : Investigation d'Orientation Educative

IRP : Instances Représentatives du Personnel

ITEP : Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

MECS : Maisons d'Enfants à Caractère Social

MFR : Maison Familiale Rurale

OETH : Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés

PACQ : Plan d'Amélioration Continue de la Qualité

PCH : Prestation de Compensation du Handicap

PDCP : Protection des Données à Caractère Personnel

PJJ : Protection Judiciaire de la Jeunesse

PPA : Projet Personnalisé d'Accompagnement

PPI : Projet Pédagogique Individualisé

PPI : Plan Pluriannuel d'Investissement

PPS : Projet Personnalisé de la Scolarisation

RQTH : Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé

RBPP : Recommandations des Bonnes Pratiques Professionnelles

SESSAD : Service d'Education Spécialisé et de Soins à Domicile

SEGPA : Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté

SAMSAH : Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés

SAVS : Services d'Accompagnement à la Vie Sociale

TCC : Troubles des Conduites et du Comportement

ULIS : Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire

UEMO : Unité Educative en Milieu Ouvert



# Annexes

---

## *Liste des annexes*

Annexe 1 : Descriptif des Temps de réunion

Annexe 2 : Données chiffrées relatives au public accueilli

Annexe 3: Trame du Projet Personnalisé d'Accompagnement

Annexe 4 : Sectorisation des Antennes

Annexe 5 : Plan d'amélioration continue de la qualité

Annexe 6 : Organigramme par Antenne

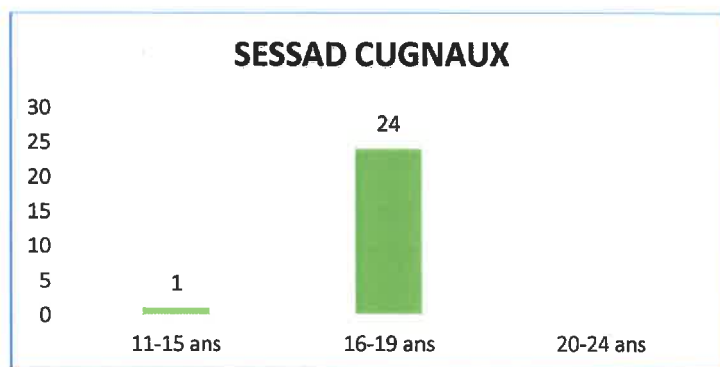
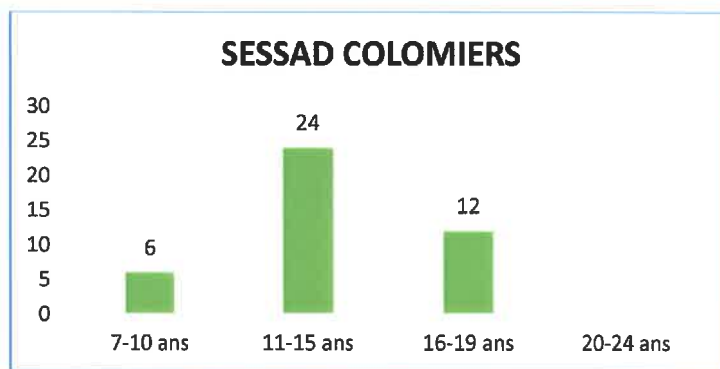
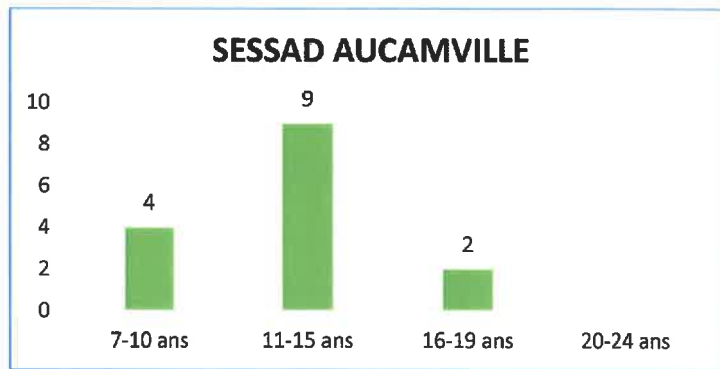
Annexe 7 : Procédure d'entrée du jeune

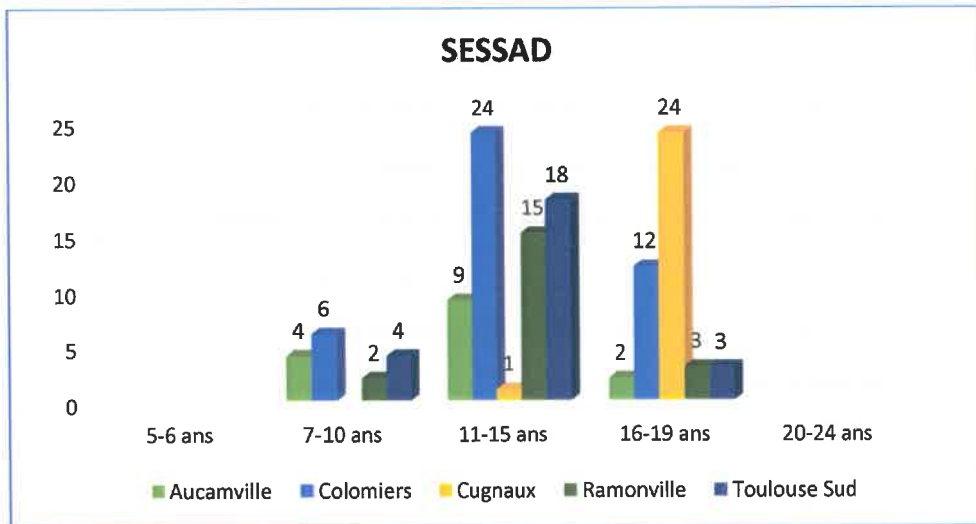
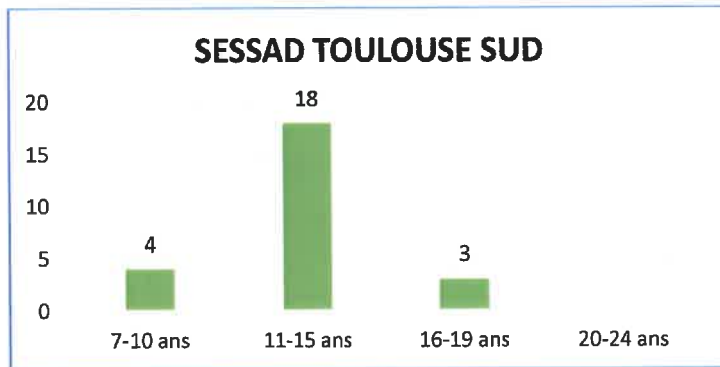
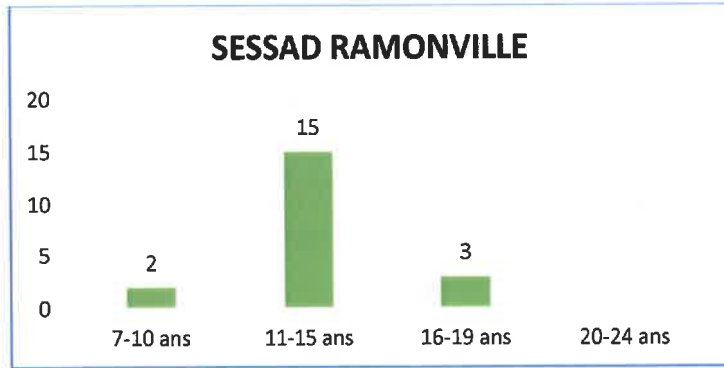
## Annexe 1 : Descriptif des temps de réunion

Type de réunion	Fréquence	Participants	Objet
Analyse de pratique	1 fois par mois	Educateurs spécialisés, chargé d'insertion, éducateur scolaire	Analyser les Pratiques professionnelles
Point situation jeune	Hebdomadaire	Responsable d'Unité Equipe pluridisciplinaire	Suivi du jeune
Réunion PPA	Hebdomadaire	Responsable d'Unité Equipe pluridisciplinaire	Elaborer et évaluer le PPA
Réunion technique	Trimestrielle	Responsable d'Unité Equipe pluridisciplinaire	Réflexion autour du projet
Réunion de coordination	Hebdomadaire	Responsable d'unité Equipe éducative	Planification et organisation
Equipe de Suivi de Scolarité	1 fois par an	Référent du PPA Si besoin autre professionnel	PPS
Equipe Educative	En fonction des besoins du jeune	Référent du PPA Si besoin autre professionnel	Suivi scolarité
Réunions avec les partenaires	En fonction des besoins du jeune	Référent du PPA Si besoin autre professionnel	Suivi
Rencontre avec les familles	Au minimum 4 fois par an et autant que de besoin	Référent PPA Responsable d'Unité Si besoin autre professionnel	Suivi

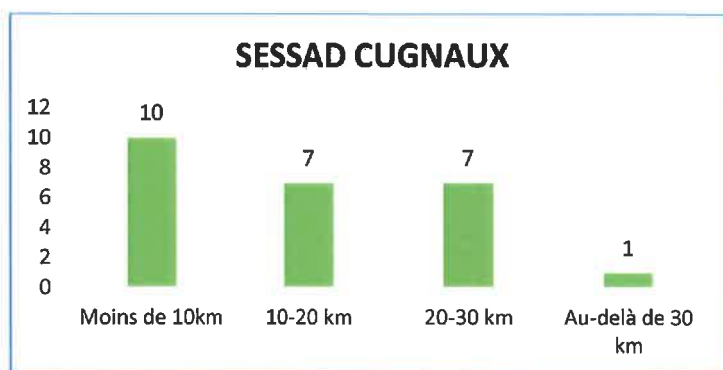
## ANNEXE 2 : Données chiffrées relatives au public accueilli

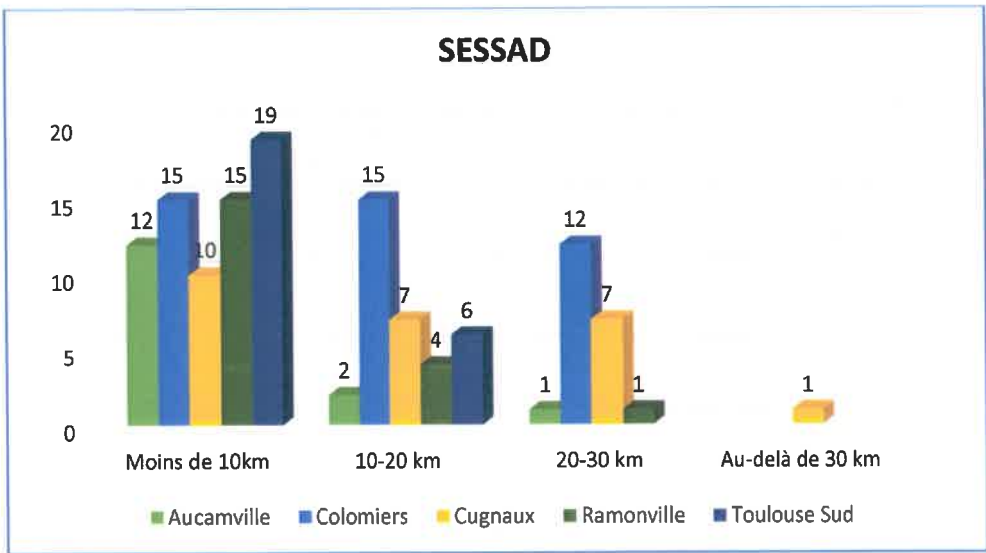
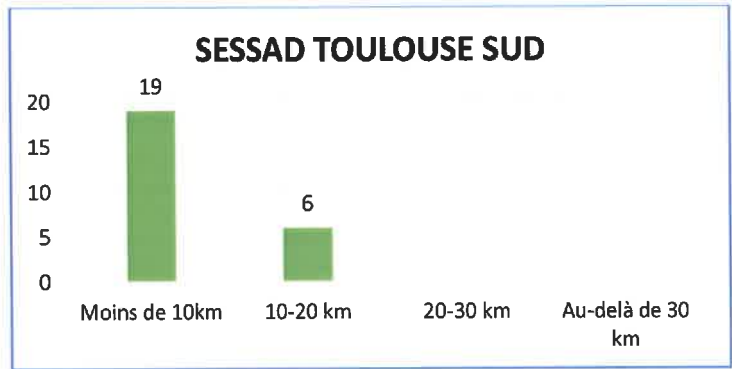
### PYRAMIDE DES AGES Au 31 décembre 2016





## ORIGINE DES PERSONNES Au 31 décembre 2016







## ANNEXE 3 : Trame du Projet Personnalisé d'Accompagnement



### Pôle RIVES GARONNE

Antenne :

Adresse

Tel :

Fax :

Email :

### Projet Personnalisé d'Accompagnement

#### La personne accueillie

NOM :  
Prénom :  
Date de Naissance :  
Date d'entrée :  
Notification M.D.P.H. :  
Régime :  
Date d'échéance :

#### Les Parents Et/Ou Représentant(s) Légal (aux)

#### Directeur du Pôle Rives Garonne :

Le Responsable de l'unité :  
Le Référent du Projet Personnalisé :  
Le Référent de Scolarité :

Partenaires existants:

Date de la réunion d'élaboration du projet :

Rappel du parcours de la personne accueillie :

Evaluation actuelle et problématique de la personne accueillie :

Attentes et demandes :

- Des parents et/ou représentants légaux :
- De la personne accueillie :

Projet à moyen terme :

Axes d'accompagnement :

Les moyens mis en œuvre :

- Thérapeutique :
- Educatif :
- Pédagogique :
- Social :

Remarques de la famille :

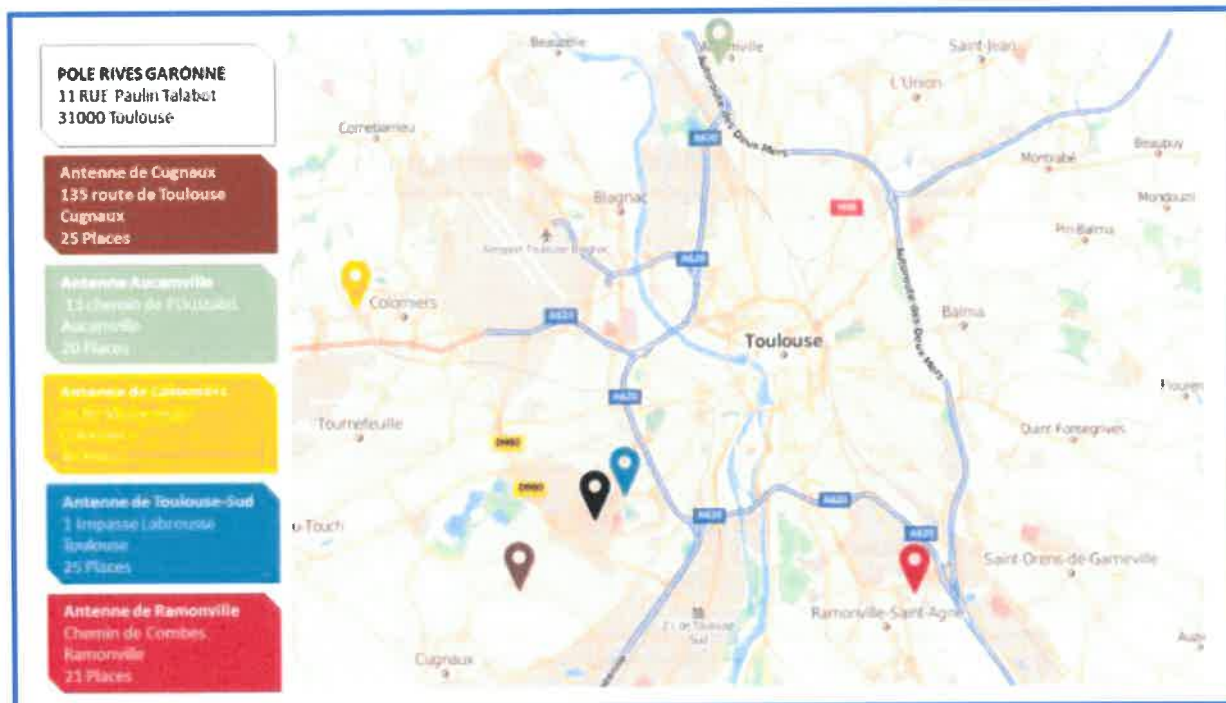
Fait à ..... le .....

Les parents  
Et/ou représentants légaux

La personne accueillie,

P/O du Directeur du Pôle  
Le responsable d'unité,

## ANNEXE 4 : Sectorisation des Antennes

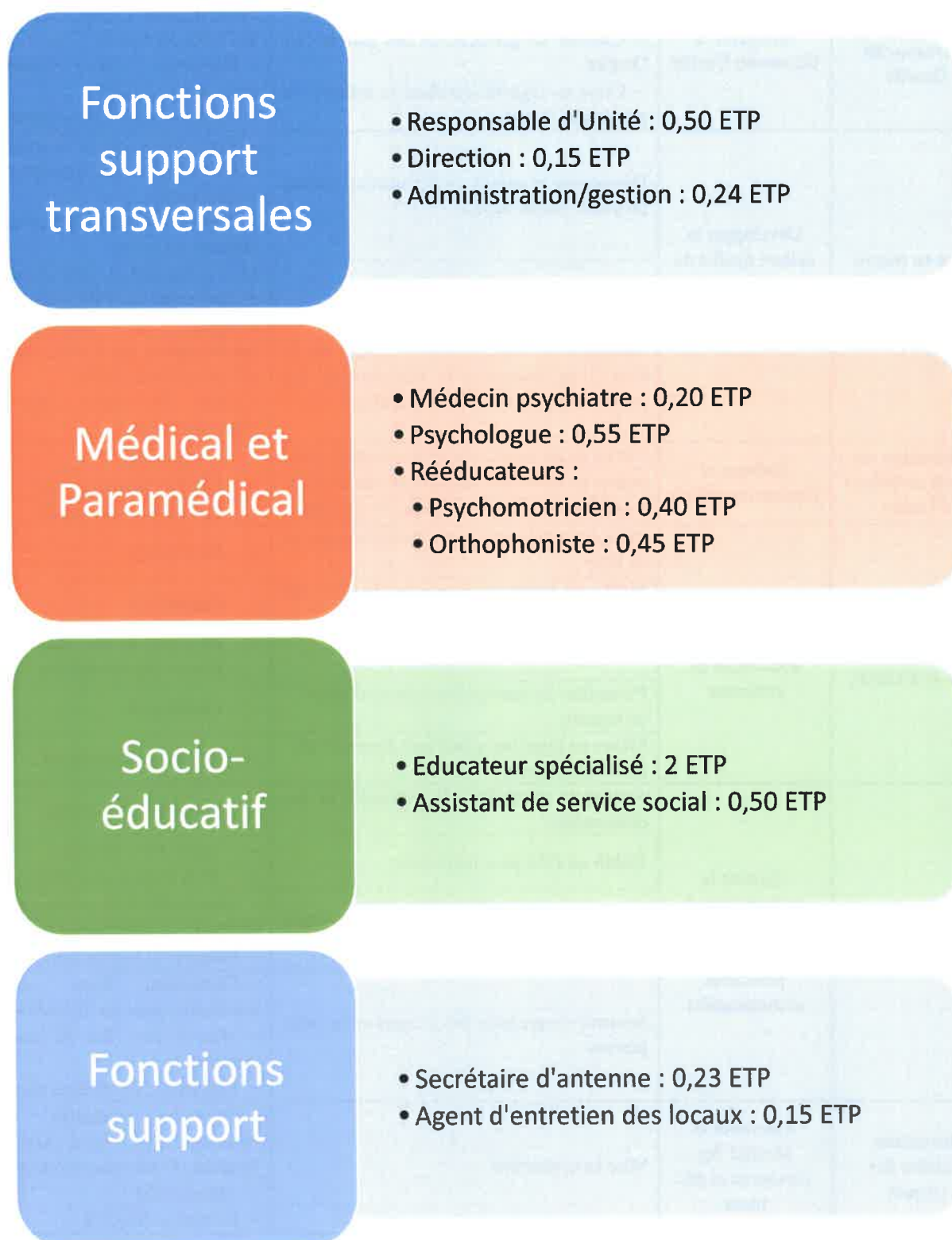


## ANNEXE 5 : Plan d'amélioration Continue de la Qualité

Dénomination Fiche Action	Objectifs Stratégiques	Objectifs Opérationnels	Actions entreprises
<b>Méthodologie de la Démarche Qualité</b>	Structurer la Démarche Qualité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir des outils de suivi des axes d'amélioration issus de l'évaluation externe</li> <li>- Clarifier les prérogatives des Animateurs Qualité</li> <li>- Créer un registre clarifiant la méthode et permettant le suivi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Validation de la Démarche d'Amélioration Continue de la Qualité par le COPIL en date du 30 avril 2016</li> <li>- Définition des missions des Animateurs Qualité</li> <li>- Nombre d'animateurs Qualité porté à 9</li> </ul>
<b>Mise en œuvre de la Démarche Qualité</b>	Développer la culture qualité du Pôle et accompagner le changement	Développer la culture de l'évaluation interne propre à chaque service	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réflexion autour de la communication interne et auprès des personnes accueillies et des familles</li> <li>- Reprise des axes qualité au sein des rapports d'activité</li> </ul>
		Aider à l'appropriation des RBPP	Mise à disposition, dans chaque antenne, de l'ensemble des RBP et de leur synthèse
		Améliorer la communication autour de la DACQ en favorisant la participation des jeunes, des parents et des partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appel à candidature pour représentation des familles au COPIL de la DACQ (mars 2017)</li> <li>- Mise en place d'un Bulletin d'Informations</li> </ul>
<b>Élaboration des projets de Pôle et d'Unités</b>	Élaborer et évaluer les projets	Mettre en forme une trame de projet de Pôle	- Finalisation
		Mettre en forme une trame de projet d'Unité	- Finalisation de la trame
		Permettre d'évaluer et d'élaborer les projets	- En cours de validation
<b>Outils de suivi des projets de Pôle et d'Unités</b>	Élaborer ou réactualiser des documents de référence	Rédiger un processus d'admission transversal au Pôle	- Finalisation
		Mettre en forme un protocole de suivi des jeunes à la sortie	- Finalisation
		Mettre à jour des outils loi 2002	- En cours, en lien avec les nouveaux projets par autorisation
		Formaliser les conventionnements et créer un registre	- Finalisation
		Mettre en place une procédure d'accueil des nouveaux salariés	- En cours d'élaboration
<b>Droits des personnes accueillies</b>	Garantir la participation et l'effectivité des droits des personnes accompagnées	Assurer la traçabilité des demandes et des réclamations	- En cours d'élaboration
		Établir un PPA pour les jeunes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Trame PPA validée</li> <li>- PPA élaboré pour chaque jeune</li> </ul>
		Favoriser les espaces de réflexion partagée avec les parents	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place de groupes de parole au SESSAD sur des thématiques précises</li> <li>- Réunion de rentrée dans les DI et I</li> </ul>
		Soutenir l'expression des usagers et de leurs parents	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Élaboration d'une enquête de satisfaction pour les SESSAD</li> <li>- Mise à jour des RI du CVS par autorisation</li> <li>- Plaquette CVS diffusée aux parents</li> </ul>
<b>Protection Gestion des risques</b>	Améliorer la sécurité des personnes et des biens	Mise en conformité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation incendie, évacuation, Formation SST, Suivi APAVE, Audit Hygiène, Vérification électrique</li> <li>- Accessibilité</li> <li>- Formation HACCP</li> </ul>

## ANNEXE 6 : Organigramme par Antenne

### Antenne AUCAMVILLE



## Fonctions support transversales

- Responsable d'Unité : 1 ETP
- Direction : 0,28 ETP
- Administration/gestion : 0,45 ETP

## Médical et Paramédical

- Médecin psychiatre : 0,35 ETP
- Psychologue : 0,80 ETP
- Rééducateurs :
  - Psychomotricien : 0,50 ETP
  - Orthophoniste : 0,60 ETP

## Socio-éducatif

- Educateur spécialisé : 4 ETP
- Educateur technique : 0,50 ETP
- Assistant de service social : 0,80 ETP

## Fonctions support

- Secrétaire d'antenne : 0,50 ETP



## Fonctions support transversales

- Responsable d'Unité : 0,50 ETP
- Direction : 0,17 ETP
- Administration/gestion : 0,28 ETP

## Médical et Paramédical

- Médecin psychiatre : 0,20 ETP
- Psychologue : 0,35 ETP
- Rééducateurs :
  - Psychomotricien : 0,10 ETP
  - Orthophoniste : 0,10 ETP

## Socio-éducatif

- Educateur spécialisé : 2,5 ETP
- Educateur technique : 0,50 ETP
- Educateur scolaire spécialisé : 0,50 ETP
- Conseillère en économie familiale et sociale : 0,50 ETP

## Fonctions support

- Secrétaire d'antenne : 0,25 ETP
- Agent d'entretien des locaux : 0,15 ETP



## Antenne RAMONVILLE

### Fonctions support transversales

- Responsable d'Unité : 0,50 ETP
- Direction : 0,16 ETP
- Administration/gestion : 0,26 ETP

### Médical et Paramédical

- Médecin psychiatre : 0,20 ETP
- Psychologue : 0,50 ETP
- Rééducateurs :
  - Psychomotricien : 0,40 ETP
  - Orthophoniste : 0,40 ETP

### Socio-éducatif

- Educateur spécialisé : 2 ETP
- Assistant de service social : 0,50 ETP

### Fonctions support

- Secrétaire d'antenne : 0,25 ETP
- Agent d'entretien des locaux : 0,17 ETP

## Antenne TOULOUSE SUD

### Fonctions support transversales

- Responsable d'Unité : 0,50 ETP
- Direction : 0,17 ETP
- Administration/gestion : 0,29 ETP

### Médical et Paramédical

- Médecin psychiatre : 0,20 ETP
- Psychologue : 0,40 ETP
- Rééducateurs :
  - Psychomotricien : 0,40 ETP
  - Orthophoniste : 0,40 ETP

### Socio-éducatif

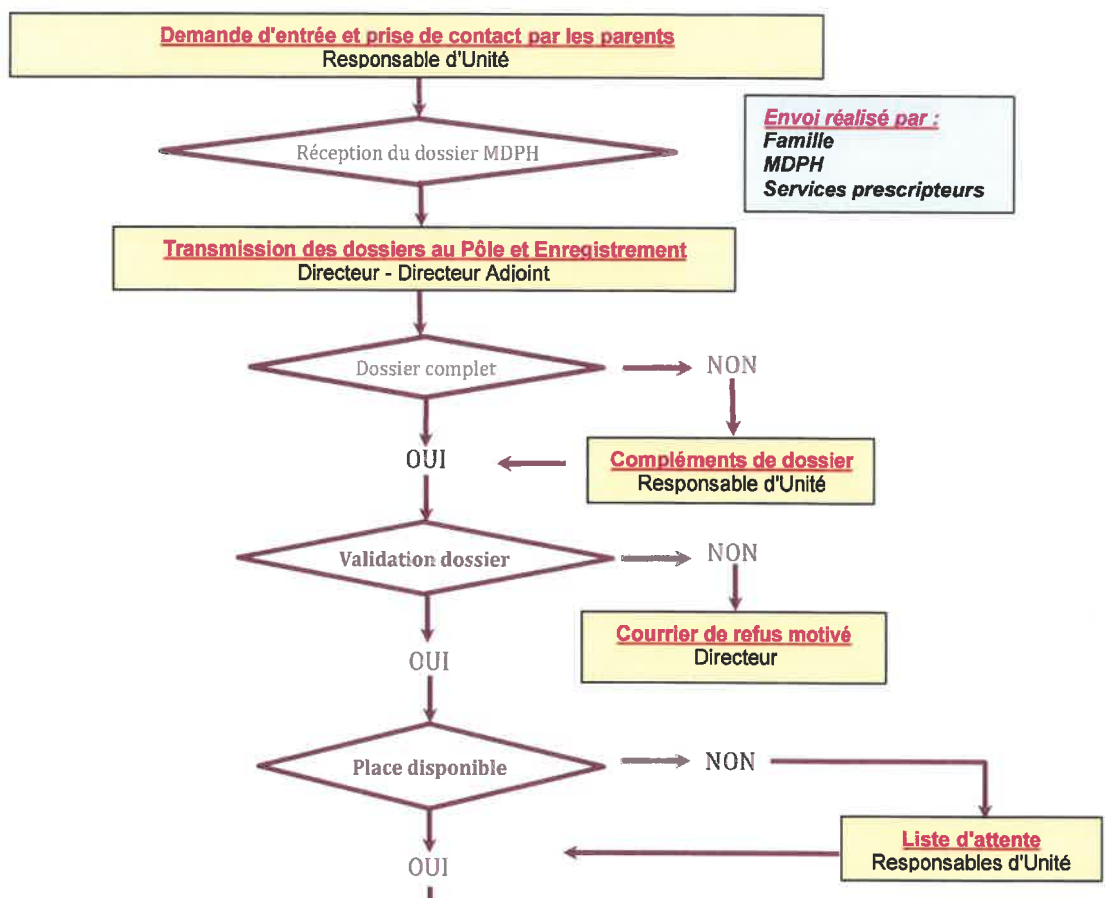
- Educateur spécialisé : 2,5 ETP
- Assistant de service social : 0,50 ETP

### Fonctions support

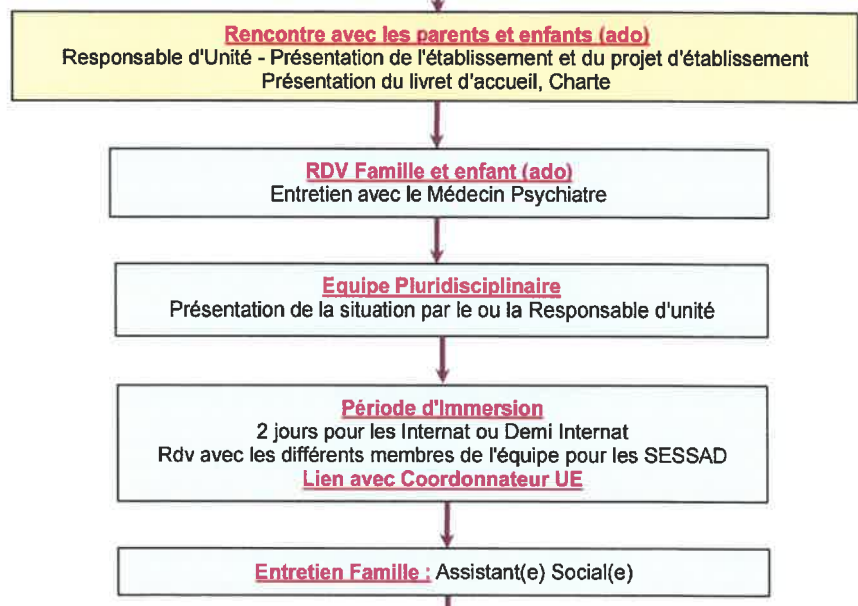
- Secrétaire d'antenne : 0,30 ETP

## ANNEXE 7 : Procédure d'entrée du jeune

1



2



3

4

5

6

